



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 19 heures 03 sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD, Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Cédric BARBIERO, Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Marine BOISSIER (*pour les rapports 1 à 5, 11 à 14, 16 à 18, 22 à 24*), Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Éliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Marysa DOMINGUEZ, Alain DONJON, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, Benjamin GIRON, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre LAFORÊTS, Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI, Bertrand MANTELET, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE, Claude MOUCHIKHINE, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SÉCHAUD, Philippe SOUCHON, Ahlame TABBOUBI, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET, Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Nora BELATTAR donne pouvoir à Thierry DUCHAMP ;

Sandrine BELMONT donne pouvoir à Marion LECLERE ;

Marine BOISSIER donne pouvoir à Jean-Louis CLAUDE (*pour les rapports 6 à 10,15, 19 à 21, 25*) ;

Anne DEMOND donne pouvoir à Clément DELORME ;

Oihiba DRIDI donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ ;

Patrice LANGIN donne pouvoir à Marine BOISSIER (*pour les rapports 1 à 5, 11 à 14, 16 à 18, 22 à 24*) ;

Alexis MONTOLIU donne pouvoir à David GUILLEMAN ;

Anne PASTUREL donne pouvoir à Christine CHALAND ;

Jean-Luc PAYS donne pouvoir à Marlène BONTEMPS ;

Christiane PLASSARD donne pouvoir à Christian AMBARD ;

Jacques ROS donne pouvoir à Louis PROTON ;

Bertrand SEGRETAIN donne pouvoir à Patricia DAUVERGNE.

ABSENTS :

Anissa HIDRI ;

Bernard JAVAZZO ;

Patrice LANGIN (*pour les rapports 6 à 10, 15, 19 à 21, 25*) ;

Maud MILLIER DUMOULIN.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025	5
Communication des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT. ...	5
11 - Attribution de crédits non affectés	7
12 - Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cadre du "bonus attractivité"	8
13 - Création d'emplois saisonniers durant la période estivale	8
14 - Recrutement en contrat d'engagement éducatif (CEE)	9
16 - Modification du règlement intérieur du temps de travail	10
17 - Convention de dons de documents à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre	11
18 - Candidature de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite au label national "Ville Active et Sportive"	11
22 - Modification du règlement périscolaire et extrascolaire à compter de l'année scolaire 2025-2026	12
23 - Convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	13
24 - Subventions Mission Locale et conventions avec la Métropole et la Mission Locale pour la gestion du fonds d'aides aux jeunes - Année 2025.....	14
1 - Approbation du compte de gestion 2024	15
2 - Compte administratif 2024 du budget principal	15
3 - Affectation du résultat 2024	24
4 - Fiscalité directe locale - Intégration progressive des trois axes	24
5 - Taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025	25
6 - Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025.....	27
7 - Subvention 2025 au Centre communal d'action sociale (CCAS)	45
8 - Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2025	46
9 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2025	49
10 - Accompagnement financier des familles pour l'inscription de leurs enfants dans les associations - Coup d'Pouce Sport et Culture	50
15 - Régime indemnitaire de la filière police municipale – modification de l'attribution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).....	54
19 - Convention SEGAPAL 2025	57
20 - Partenariat avec l'association Humatopie pour l'organisation de séjours enfance et jeunesse	59

21 - Convention pour l'établissement des forfaits communaux pour les élèves d'Oullins- Pierre-Bénite inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires privées Notre Dame du Bon Conseil et Fleury Marceau (année scolaire 2024-2025)	62
Question orale sur la sécurisation des abords des écoles	64
Vœu des élus de la majorité sur la mise en œuvre de la Zone à faibles émissions (ZFE) .	66

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

Il y a une demande d'une délégation CGT pour prendre la parole en ce début de conseil municipal. Ce n'est pas envisageable. Je vous invite à ce que l'on se retrouve dès cette semaine pour discuter du sujet qui est le nôtre puisque tout cela fait suite à un certain nombre d'événements et un mail adressé par les représentants de la CGT à l'ensemble des agents de la collectivité.

Le lieu du conseil municipal n'est pas le lieu de l'expression des partenaires sociaux. Ce n'est pas une volonté de ne pas discuter avec vous, vous le savez.

J'associe à mes propos Clément DELORME, notre adjoint en charge notamment des ressources humaines, pour vous dire que nous nous engageons dès cette semaine, comme cela a déjà été fait, puisque Clément a pris contact avec vous, à discuter plus avant de ce qui aujourd'hui nous oppose, à savoir l'envoi de ce fameux mail, mais le conseil municipal n'est sûrement pas le lieu pour discuter tous ensemble de ce sujet.

En revanche, je vous confirme notre volonté d'en discuter dès cette semaine tous ensemble.

(Propos inaudibles dans le public.)

Monsieur, le public n'a pas la parole. Nous allons continuer le conseil municipal. Comme vous le savez, lors d'un conseil municipal, le public ne prend pas la parole.

Désignation du secrétaire de séance

Éliane CHAPON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025

M. LE MAIRE.- Aucune demande de modification n'a été faite. Je le mets aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

N°	Objet
D24_069	Régie de recettes OPB_RR_EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_059 du 17 octobre 2024)
D24_070	Tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2025 (Abroge et remplace la décision D24_064 du 06/11/2024)
D25_001	Virements de crédits de chapitre à chapitre effectués entre le 19/09/2024 et le 31/12/2024
D25_002	Protocole transactionnel - indemnisation vélo électrique
D25_003	Rendu compte n°1 de l'année 2025 des marchés publics et avenants (pour la période du 01/11/2024 au 31/12/2024)
D25_004	Rendu compte n°1 de l'année 2025 des contrats de location des salles municipales (pour la période du 3 septembre 2024 au 31 décembre 2024)
D25_005	Clôture de la régie de recettes cimetière OPB_RR_CIMETIERE
D25_006	Clôture de la régie de recettes funéraire OPB_RR_PBCIMETIERE
D25_007	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour le réaménagement des cours d'école du groupe scolaire Haute Roche
D25_008	Tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 12 février 2025 (Abroge et remplace la décision n° D24_070)
D25_009	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour le réaménagement des cours d'école du groupe scolaire Haute Roche (abroge et remplace la décision n° D25_007 du 4 février 2025)
D25_010	Régie de recettes OPB_RR_STATMEMO (stationnement du parking de la médiathèque MEMO) (Abroge et remplace la décision n°D24_002 du 25 janvier 2024)
D25_011	Rendu compte n°1 de l'année 2025 des délivrances des titres de concessions pour la période du 16 mars 2024 au 31 décembre 2024
D25_012	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du transport de 2 classes de découverte de l'école Marie Curie au centre de vacances Clair Matin UFCV à Saint-Ours-Les-Roches 63 230
D25_013	Souscription auprès de la Caisse d'Épargne d'une ligne de Trésorerie (Abroge et remplace la décision n° D24_045 du 21/06/2024)
D25_014	Constitution de la régie de recettes cimetières OPB_RR_FUNE
D25_015	Rendu compte n°1 de l'année 2025 du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (pour la période du 12/06/2024 au 31/12/2024)
D25_016	Rendu compte n°2 de l'année 2025 des contrats de location des salles municipales (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 28 février 2025)
D25_017	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition de caméras de vidéoprotection
D25_018	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition de radios

D25_019	Décision de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général
D25_020	Régie de recettes OPB_RR_SALLE (location des salles municipales) - Acte modificatif de la régie (Abroge et remplace la décision n° D24_009 du 25 janvier 2024)
D25_021	Souscription auprès de La Banque Postale d'une ligne de trésorerie

M. LE MAIRE.- Elles vous ont été communiquées. Je vous demande de prendre acte de celles-ci.

(Brouhaha dans le public.)

Je vous demande dans la salle, comme il est de tradition, il y a un règlement intérieur du conseil municipal, de permettre à ces débats de se dérouler dans les conditions les plus sereines possible. Vous le savez, le public ne peut pas prendre la parole et ne doit pas discuter, pour laisser les élus débattre dans les conditions les plus sereines possible. Je vous en remercie...

(Brouhaha dans le public.)

...et notamment pour les représentants du personnel qui ne font pas partie de notre collectivité.

Je vous demande de prendre acte des décisions du Maire.

Acte est donné à l'unanimité des membres présents.

11 - Attribution de crédits non affectés

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Ce soir, nous vous proposons d'accorder 500 € pour l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique L'Yzeron et ses affluents, 1 000 € pour le voyage en Angleterre des collégiens de la Clavelière, 500 € pour la participation au Championnat de France de la Boule des Gones, 470 € pour la participation au Championnat de France du CISAG, 550 € pour la participation au grand prix de la Ville de Twirling Bâton du PLO et 15 000 € d'aide au théâtre de la Renaissance suite au sinistre du mois de janvier 2024.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je précise que, concernant le théâtre de la Renaissance, cinq élus étaient intéressés par la délibération : M. BAARSCH, Mme BONTEMPS, M. CLAUDE, Mme POUZERGUE et M. SEGRETAIN.

12 - Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cadre du "bonus attractivité"

Rapporteuse : Mme BOISSIER

Mme BOISSIER.- Face à la pénurie de professionnels dans le secteur de la petite enfance, l'État a annoncé un financement pour revaloriser les salaires des agents de crèches, cofinancé par la CNAF via le dispositif "bonus attractivité". La CNAF prendra en charge deux tiers du coût d'une revalorisation de 100 € net mensuels par agent. Cette revalorisation concerne tous les agents (titulaires et contractuels) travaillant en crèche ou occupant des fonctions de direction dans les établissements financés par la prestation de service unique (PSU) et gérés par une collectivité ou un établissement public local. Elle doit être pérenne et s'appliquer à tous les professionnels concernés, qu'il s'agisse de mesures sur l'indemnité de fonction dans le cadre du RIFSEEP pour les agents éligibles ou de mesures équivalentes pour les assistants maternels en crèche familiale.

Il vous est proposé d'adopter cette revalorisation selon ces conditions.

M. LE MAIRE.- Merci, Marine, pour la lecture de ce texte relatif aux ressources humaines et, bien entendu, voté à l'unanimité des partenaires sociaux, comme à peu près 90 % de ce qu'on présente ici depuis plus d'un an.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

13 - Création d'emplois saisonniers durant la période estivale

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite permet à des jeunes âgés de 16 à 26 ans, prioritairement de la commune, de travailler dans les services municipaux. Cela leur permet d'avoir une première expérience du travail, qui plus est dans une collectivité locale, et une rémunération pour financer un projet de vacances ou une partie de leurs études.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver la création de 80 emplois saisonniers pour la période estivale 2025.

Je vous précise que, lors de sa séance du jeudi 27 mars dernier, le CST a approuvé cette délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14 - Recrutement en contrat d'engagement éducatif (CEE)

Rapporteuse : Mme DAUVERGNE

Mme DAUVERGNE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'article L432-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « la participation occasionnelle [...] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, [...] est qualifiée d'engagement éducatif ».

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Un accueil collectif de mineurs est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans organisé par toute collectivité territoriale ou établissement public qui entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article R227-1 du CASF :

- les accueils avec hébergement.
- les accueils sans hébergement.
- l'accueil de scoutisme.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers. De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne qui intervient au sein des accueils de loisirs périscolaires.

Les conditions d'accès à ces contrats sont identiques à celles exigées pour un contrat de droit public. Toutefois, la particularité de ces emplois exige que les candidats satisfassent aux conditions de diplômes nécessaires à l'exercice d'une activité d'animation, de vaccination et d'absence de mention au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Certaines conditions du contrat d'engagement éducatif sont obligatoires.

Par ailleurs, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues. À compter du 1^{er} mai 2025, la rémunération de l'agent contractuel ne peut être inférieure à 4,3 fois le montant du SMIC horaire par jour.

Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure.

Enfin, l'article D432-2 du CASF dispose que « lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature ».

Le contrat d'engagement éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

Nous vous demandons ce soir de délibérer sur la création de 37 emplois à compter du 7 juillet 2025 et jusqu'au 29 août 2025 dans le cadre du dispositif « contrat d'engagement éducatif » et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement éducatif correspondant aux emplois créés et tous les actes s'y rapportant.

M. LE MAIRE.- Merci, Patricia.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16 - Modification du règlement intérieur du temps de travail

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'amender à la marge le règlement intérieur du temps de travail, que nous avons adopté il y a tout juste un an. À la demande d'un grand nombre d'agents, nous ajoutons la possibilité d'une nouvelle formule de temps de travail de 37h30 sur 4,5 jours hebdomadaire.

Par ailleurs, nous souhaitons privilégier la récupération des heures supplémentaires plutôt que leur rémunération.

Je vous précise que, lors de sa séance du jeudi 27 mars dernier, le CST a approuvé cette délibération à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Simplement, pour rappel, je crois que depuis maintenant un an et quelques mois il n'y a qu'une délibération en CST qui ne soit pas passée à l'unanimité. J'aime bien le rappeler.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

17 - Convention de dons de documents à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre

Rapporteuse : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Afin de maintenir des collections attractives et adaptées aux besoins des usagers, les médiathèques de la ville procèdent régulièrement à des tris de livres. Ces livres, en fonction de leur état, peuvent être donnés à des associations ou encore vendus lors de braderies annuelles.

En plus de ces dispositifs, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite conventionner avec l'association Recyclivre basée à Vénissieux afin d'envisager une alternative à la destruction et de donner une seconde chance aux livres.

La convention que vous trouverez en annexe de la présente délibération serait établie pour une durée d'un an avec tacite reconduction et la collecte des livres sera assurée par Recyclivre à titre gratuit.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

18 - Candidature de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite au label national "Ville Active et Sportive"

Rapporteur : M. SOUCHON

M. SOUCHON.- Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le label « Ville Active & Sportive », créé en 2017, est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION sport & cycle, sous le patronage du ministère des Sports.

L'objectif du label est de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sur un territoire, sous toutes ses formes, et accessibles au plus grand nombre.

Le label "Ville Active & Sportive" est accordé pour une durée de trois ans.

La ville d'Oullins et la ville de Pierre-Bénite avaient obtenu pour la saison 2022-2024 le label de niveau 2 symbolisé par deux lauriers.

Ce label arrivant à échéance, il convient de le renouveler pour les trois ans à venir afin de poursuivre la valorisation de la ville dans ce domaine.

Merci d'autoriser M. le Maire à renouveler la candidature de la ville au label "Ville Active & Sportive".

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

22 - Modification du règlement périscolaire et extrascolaire à compter de l'année scolaire 2025-2026

Rapporteure : Mme DAUVERGNE

Mme DAUVERGNE.- Merci, Monsieur le Maire,

Les accueils périscolaires et extrascolaires proposés par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite ont pour ambition d'offrir un cadre sécurisant propice à l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

Ce service public est facultatif et participe à la politique éducative municipale menée qui vise à favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants, encourager le vivre ensemble, permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables.

Les accueils périscolaires sont encadrés par un règlement intérieur que nous avons, au cours de l'année 2024, harmonisé et que nous avons mis en place pour la rentrée 2024.

Après quelques mois de fonctionnement, il convient d'apporter des modifications afin de préciser les éléments suivants :

→ Les formules d'accueil des centres de loisirs sont simplifiées et harmonisées.

Les mercredis et petites vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis :

- soit à la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
- soit le matin avec repas (de 8h à 13h30)
- soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h)

Il n'est donc plus possible de laisser l'enfant à midi pour l'accueil de l'après-midi.

Les grandes vacances scolaires :

- la journée complète avec repas (8h à 18h)

→ Les horaires du périscolaire de l'école Marie-Curie sont identiques aux autres écoles compte tenu de la construction et de l'ouverture du nouveau restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2025 (fin des trajets supplémentaires). Il n'y aura plus lieu d'avoir le quart d'heure de différence qui permettait aux enfants de rejoindre le restaurant qui était sur la copropriété.

→L'accueil des enfants à besoin particulier nécessite pour les parents de transmettre tout document justifiant d'une prise en charge adaptée à l'état de santé de leur enfant.

→Les demandes de changement de formule d'accueil les mercredis sont précisées afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier du service.

Vous avez le nouveau règlement annexé à la présente délibération, qui vous donne tous les détails.

Nous vous demandons, ce soir, d'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

23 - Convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteure : Mme TABBOUBI

Mme TABBOUBI.- Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs.

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), constituée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'échelle métropolitaine, est composée de l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, France travail, des bailleurs sociaux, la CCI et la CMA, ainsi que des communes, qui partagent leurs moyens et leurs stratégies.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA, à travers le déploiement de la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Le GIP intervient également auprès des acteurs de l'insertion, en proximité, pour favoriser le retour à l'emploi.

La MMI'e accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a souhaité adhérer à ce groupe en 2022 pour renforcer des liens de partenariat et ainsi offrir un panel plus large aux accompagnements publics.

C'est dans cette perspective que la Ville et la MMI'e ont signé une convention de coopération pour la mise en œuvre et le suivi des marchés d'achat socialement responsable et une charte locale d'insertion dans le cadre du projet urbain de la Saulaie.

La Ville organise depuis plusieurs années différents événements et actions de proximité en lien avec les partenaires de l'emploi :

→Mets tes baskets pour l'emploi : un cadre de rencontre des recruteurs et des demandeurs d'emploi, sur une activité sportive pour découvrir autrement les compétences : savoir-être, dynamisme, motivation, notion d'équipe...

→Spot dating avec LMH : un forum à ciel ouvert au cœur des quartiers politiques de la Ville

→L'insertion par l'activité économique

→L'opération tremplin pour l'emploi : un temps d'échange pour les jeunes publics

→Des permanences de proximité : Oasis informatique, Amely, Start people, Mission locale

→Des conseillers numériques

→Des réseaux d'entreprises et d'organismes de formation.

Cette convention est d'une durée de deux ans avec un barème de cotisation prévisionnel de 500 € par an (soit 1 000 € sur la période 2025-2026).

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

24 - Subventions Mission Locale et conventions avec la Métropole et la Mission Locale pour la gestion du fonds d'aides aux jeunes - Année 2025

Rapporteure : Mme BELLABAS

Mme BELLABAS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Parce que l'avenir des jeunes est une priorité, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite réaffirme son engagement aux côtés de la Mission locale intercommunale du sud-ouest lyonnais.

Véritable partenaire de terrain, la Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers l'emploi, la formation, l'autonomie et l'inclusion sociale.

Consciente des enjeux de l'insertion professionnelle et soucieuse d'agir concrètement, la Ville propose pour l'année 2025 :

↳ Une contribution de 71 044 € pour soutenir le fonctionnement de la Mission locale et lui permettre de poursuivre ses actions essentielles sur le territoire.

↳ Une participation de 6 862 € au Fonds local intercommunal d'aides aux jeunes, un outil précieux pour apporter des aides ponctuelles et ciblées aux jeunes les plus en difficulté en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Au total, c'est un soutien financier de 77 906 € que la Ville choisit d'apporter.

Par cet engagement fort et concret, la Ville affirme sa volonté d'agir aux côtés des jeunes et de leur offrir toutes les chances de réussir.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver cette participation financière et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Mission Locale pour l'année 2025.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Tassadit BELLABAS, Jean-Luc PAYS et Ahlame TABBOUBI.

1 - Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le compte de gestion 2024 est remis par le Service de Gestion Comptable de la commune au Maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte administratif 2024 de la Commune est conforme au compte de gestion 2024 établi par le Service de Gestion Comptable.

Tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
8 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-
VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M.
MAUXION, M. MOUCHIKHINE).**

2 - Compte administratif 2024 du budget principal

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme chaque année, le vote du compte administratif nous permet de revenir sur l'exercice budgétaire écoulé, de s'assurer de la bonne tenue des finances communales et de constater sa concordance avec le compte de gestion.

En 2024, première année d'existence de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, nous avons réalisé 52 811 705,61 € de recettes réelles de fonctionnement, 47 971 827,67 € de dépenses réelles de fonctionnement, soit 4 839 733,67 € de capacité d'autofinancement brute. En retranchant les 3 116 670,98 € de remboursement du capital de la dette, nous aboutissons à une capacité d'autofinancement nette de 1 723 062,69 €.

À la suite de notre décision de ne pas recourir à l'emprunt, au 31 décembre 2024, notre encours de dette s'élève à 44 532 093,95 €, ce qui revient à une capacité de désendettement de 9,2 années : nous connaissons ainsi une situation satisfaisante, saine et propice aux investissements d'avenir.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous constatons un taux d'exécution de 98,2 % par rapport à ce que nous avons voté en 2024. Nous pouvons relever en particulier que les dépenses liées à l'énergie représentent encore en 2024 un montant élevé : 2 405 697 €.

Les charges de personnel représentent près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Je rappelle que nous enregistrons la hausse du point d'indice de 1,5 % de juillet 2023 en année pleine, les hausses successives du SMIC ou des cotisations et l'octroi de 5 points d'indice supplémentaire sur l'ensemble des grilles indiciaires de la fonction publique. Et puis, vous le savez désormais, il nous a fallu faire converger les régimes et les différents règlements RH entre les deux anciennes collectivités.

Au chapitre des atténuations de produits sont enregistrés 471 091 € au titre du FPIC et 453 263 € au titre de l'Attribution de Compensation reversée à la Métropole de Lyon. Au chapitre 65, nous retrouvons la subvention versée au CCAS (1 302 711 €), les subventions versées aux associations (3 033 727 €), celle versée au théâtre de la Renaissance (705 000 €) ou encore le coût de sortie de la commune de Pierre-Bénite du SITIV (171 000 €), qui annonce à la fois une baisse de la fiscalité pour les contribuables pierre-bénitains et une économie annuelle pour le budget municipal une fois ces trois années passées. Enfin, au chapitre 66, il y a le coût des emprunts détenus par la commune (1 091 270 €).

Abordons à présent les recettes de fonctionnement.

Le taux d'exécution est excellent (97,9 %), avec notamment 120,7 % pour les produits des services et du domaine et 112,0 % pour les atténuations de charges. Le chapitre 73 enregistre l'attribution de compensation versée par la Métropole de Lyon pour 5 956 348 €. J'en profite pour noter que la Dotation de Solidarité Communautaire, également versée par la Métropole, est en diminution. Le chapitre 731 enregistre l'ensemble des produits issus de la fiscalité locale.

Au chapitre 74, notons que la DGF, la fameuse dotation globale de fonctionnement, voit son maintien garanti compte tenu de l'union d'Oullins et de Pierre-Bénite. Suite à une requête formulée par la

commune auprès du tribunal administratif de Lyon, l'État a versé la participation due au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour les exercices 2019 à 2022. Ce volume perçu de manière exceptionnelle s'élève à 446 613 €, et n'a donc pas vocation à être reconduit.

En conclusion pour ce qui concerne la section de fonctionnement, nous notons un résultat global, incluant donc l'excédent de fonctionnement reporté, de 6 441 967,47 €.

J'en viens aux dépenses d'investissement. Leur taux d'exécution s'élève à 86,0 %. Les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 6 330 143 € parmi lesquelles :

- 1 400 000 € d'investissement dans les écoles, dont 302 380 € pour la construction du restaurant scolaire Marie Curie, 414 782 € pour la cour de l'école Jean de la Fontaine et 110 391 € pour les cours des écoles de Haute-Roche ;
- 659 000 € de travaux d'amélioration de l'espace public, sur la voirie ou pour le stationnement ;
- 710 000 € d'investissement pour le domaine sportif, dont 170 471 € au stade du Merlo (éclairage) et 60 262 € d'études pour la construction de vestiaires et de locaux associatifs au stade Lapalus ;
- 239 300 € de participation au déficit de la ZAC sur le quartier de la Saulaie ;
- 215 000 € pour les espaces verts (plantation d'arbres, réfection du square Orsel, etc...) ;
- 540 000 € pour nos équipements culturels (étanchéité du théâtre, remplacement des automates de la médiathèque la Mémo, remplacement volets école de musique, etc...)
- 150 000 € de subvention d'investissement au Centre de Santé Benoit Frachon ;
- 189 000 € pour la modernisation informatique des services ;
- 189 000 € de subventions versées au SIGERLy dans le cadre de l'éclairage public ;
- 164 000 € environ pour la sécurité / police (vidéoprotection, etc...)
- 167 000 € pour le secteur associatif (travaux divers maison Chopin, MJC, etc...).

Le montant des restes à réaliser consolidés au 31 décembre 2024 s'élève à 4 515 978,81 €. Ils se composent notamment de :

- 1 275 594 € de travaux pour les vestiaires et salles associatives du stade Lapalus ;
- 671 656 € pour les travaux du restaurant Marie Curie ;
- 360 278 € pour l'extension de la vidéoprotection ;
- 123 365 € pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc Manillier.

Ces dépenses devaient bien naturellement être financées. Les recettes d'investissement se composent d'excédents de fonctionnement, d'opérations d'ordre, du FCTVA ou encore de subventions.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Il y a une demande d'intervention de la part de M. MANTELET.

M. MANTELET.- Tout d'abord, et comme chaque année, je remercie les services qui ont travaillé à la réalisation de ce compte administratif. Et ceci dans des conditions pas toujours confortables, la mise en place de la commune nouvelle n'étant pas encore entièrement terminée. Les nombreuses délibérations concernant les ressources humaines nous le confirment à chaque conseil.

Ces conditions ont néanmoins un impact sur le travail des services, et ce compte administratif en porte quelques marques. Tout comme le budget primitif, d'ailleurs, mais j'y reviendrai.

Lors du conseil municipal de février, on m'avait moqué parce que je faisais référence à l'étude KPMG, qui était selon vos dires ma nouvelle bible. J'avais alors rappelé que c'était pour comparer ce qui nous avait été vendu avec la réalité. Et les écarts étaient nombreux. Je m'étais donc inquiété de ces écarts, à mettre sans doute sur le compte de la précipitation avec laquelle la commune nouvelle avait été mise en place.

Mais à la lecture du Compte administratif, et lors du travail en commission, nous avons pu voir d'autres fluctuations qui ne sont pas forcément inquiétantes - certaines étant même en faveur de la commune - mais qui rajoutées aux écarts des prévisions peuvent renforcer les incertitudes.

Par exemple, le rattrapage de la participation de l'État à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, qui est arrivée en cours d'année dans les recettes mais qui n'est donc pas pérenne.

Il y a aussi les prévisions erronées concernant le rattrapage de la compensation du coefficient correcteur dont le versement effectué en 2022 est compté en 2024.

Ensuite, il y a le reliquat de la participation de la CAF au financement du CCAS, au titre de l'année 2023, qui a permis de diminuer la part de la ville sur 2024 mais qui devra désormais être compensée par une subvention municipale.

Autre omission, sans conséquence heureusement, mais qui participe au questionnement : la disparition des ratios financiers de la strate dans la nouvelle maquette budgétaire. Il a fallu que je l'évoque lors de la commission pour qu'elle soit constatée. Et bien que, d'après les échanges, tout le monde trouvait ces ratios très instructifs pour situer la ville dans sa strate personne ne s'était aperçu de leur disparition.

La lecture et la présentation de ce compte administratif m'ont donc renforcé dans ma conviction que cette fusion s'est faite dans la précipitation et que les services n'ont pas pu travailler sereinement depuis 2 ans. Mais encore une fois, j'y reviendrai à propos du budget.

Je voterai donc contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une intervention de M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Vous me permettrez juste de dire au passage de mon intervention sur le compte administratif un tout petit mot sur le compte de gestion et sur le budget primitif pour vous éviter deux autres interventions supplémentaires.

Un mot d'introduction pour regretter, et ce n'est évidemment de la responsabilité ni de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite ni de M. Clément DELORME, la présentation du compte de gestion par le comptable du trésor puisqu'il compare l'année 2023 concernant seulement la commune d'Oullins à l'année 2024 des communes fusionnées. Déjà qu'un compte de gestion n'est pas très agréable à lire pour un élu, encore moins pour un citoyen, mais en plus si on ne compare pas les mêmes choses cela devient encore moins compréhensible.

C'était juste un petit mot de remarque.

Sur le compte administratif, d'abord un mot sur l'investissement. J'ai été surpris de voir le niveau de dépenses de travaux dans les bâtiments publics, 30 % inférieur en réalisé 2024 par rapport à ce qui avait été prévu initialement au budget primitif.

Sur l'ensemble des dépenses d'investissement et d'équipement c'est au total 17 % des dépenses prévues au budget primitif 2024, ce qui n'est pas rien, qui sont abandonnés au compte administratif 2024. Je ne parle pas des restes à réaliser puisqu'il est évident que régulièrement des opérations se font sur plusieurs années ou peuvent prendre quelques mois de retard. Là, je parle bien des crédits abandonnés au regard du compte administratif.

17 %, ce n'est pas rien. J'aimerais savoir si cela s'explique essentiellement parce que la commune d'Oullins-Pierre-Bénite a bénéficié d'un climat exceptionnel avec une déflation des dépenses de travaux publics, et ce serait sans doute la seule collectivité de France à être concernée, si ce sont des erreurs ou des mauvaises prévisions ou des surprévisions, et c'est intéressant non pas pour accuser qui que ce soit mais pour essayer de comprendre et d'adapter, ou si ce sont carrément des promesses qui ne sont plus tenues pour des raisons X ou Y.

Sur les dépenses de fonctionnement, là aussi, et cela m'inquiète, 25 % des dépenses d'entretien, réparation des bâtiments publics prévues au budget primitif 2024 sont abandonnés au compte administratif. Vous me direz sans doute pourquoi sachant que l'enjeu de la maintenance

et de l'entretien de nos bâtiments publics, du patrimoine qui appartient à la commune et qui représente, on le voit au passif d'ailleurs du compte de gestion, un bilan non-négligeable, de mémoire c'est un peu plus de 120 M€ de passif en bâtiments publics, est important car si on ne fait pas ces dépenses d'entretien et de maintenance cela nous coûte toujours plus cher après.

Sur le fonctionnement, j'ai noté des dépenses assez surprenantes. Je vais vous en parler rapidement :

- ⇒ Les frais divers qui au compte administratif 2024 sont à presque 20 000 € contre 3 500 € à la somme des comptes administratifs de 2023 des deux communes.
- ⇒ Les honoraires-conseils qui sont passés de 43 900 € à 131 000 €.
- ⇒ Les frais d'acte et de contentieux ont plus que doublé de 30 500 à 65 000 €.
- ⇒ Les frais divers qui passent de 249 000 à 334 000 €.
- ⇒ Plus surprenant encore, les fêtes et cérémonies réalisées en 2023 à 97 000 € par les deux communes et qui arrivent à 160 600 € en 2024.
- ⇒ Les réceptions, qui passent de 34 000 à 55 000 €.
- ⇒ Des frais divers, encore, qui passent de 10 000 à 34 900 €.
- ⇒ Des remboursements de frais à des tiers qui passent de 2 500 à 20 900 €.

Il y a sûrement des justifications. Donc, je vous ai adressé un message pour vous demander de pouvoir accéder à ces justificatifs de frais. Je n'ai pas encore eu de réponse. Je ne doute pas que, conformément à la loi, je puisse accéder à ces justificatifs. Je ne crois pas que vous ayez quelque chose à cacher.

À ma grande surprise et ce sera mon seul mot sur le budget primitif pour vous éviter une nouvelle intervention, dans le budget primitif 2025 la plupart de ces dépenses que je viens de citer sont nettement à la baisse, sauf peut-être les honoraires-conseils et le contentieux, avec des dépenses qui sont de manière exceptionnelle à la baisse puisque pour les fêtes et cérémonies on passe de 160 600 € réalisés en 2024 à 24 000 seulement prévus en 2025. Pour les réceptions, c'est pareil, on passe de 54 500 réalisés à seulement 20 000 prévus en 2025.

Vous allez me dire que 2025 est une année préélectorale, en termes de réceptions, de fêtes et de cérémonies on peut être un peu limité, en tout cas sur le dernier quadrimestre de l'année mais pas sur les deux premiers, bien évidemment.

Sinon, je vous exonère d'une intervention complémentaire sur le budget primitif puisque l'ensemble de ce que j'ai à dire sur ce budget primitif a déjà été dit lors du débat d'orientations budgétaires. Cela m'abstiendra de revenir sur ce budget.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Clément DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MANTELET, tout d'abord, vous avez raison de relever les mérites qui sont ceux des services pour l'élaboration des délibérations toute l'année. Je crois que tout le groupe majoritaire peut s'associer à vos remerciements.

Les délibérations, notamment les délibérations financières, ne sont pas simples particulièrement dans le cadre de la création de notre commune nouvelle. C'est vrai que c'est un travail de tous les instants. Donc, je m'associe à vos remerciements et à votre hommage.

S'agissant des ratios, Monsieur MANTELET, je veux vous rassurer, la disparition des ratios nationaux n'a rien à voir avec la commune nouvelle. C'est la nomenclature M57 que nous avons adoptée ici même à l'époque où l'union d'Oullins et de Pierre-Bénite n'était pas d'actualité. Donc, cela n'a rien à voir en la matière.

Monsieur KOHLHAAS, vous nous faites un certain nombre de remarques. Je rappellerai d'un mot ce que je viens de repréciser et ce que M. MANTELET aussi a précisé. Évidemment, nous sommes dans le cadre d'une commune nouvelle, en particulier en 2024, avec un principe de construction à la fois du budget et des prévisions au sens large qui s'appuie sur des références mouvantes, fatalement. Je sais que vous comprendrez l'argument de la difficulté pour nos services d'anticiper les choses.

Donc, en effet, il peut y avoir des écarts, notamment sur les questions de réalisation. Je veux vous rassurer, vous ainsi que la population qui peut nous regarder ce soir, non, il n'y a pas d'économies en catastrophe qui ont été réalisées sur l'entretien de notre patrimoine. On a un patrimoine riche, vous avez raison de le rappeler, sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et l'entretien du patrimoine est un enjeu absolument majeur sur lequel nous sommes, évidemment, pleinement engagés.

Il en est de même pour les opérations d'investissement. Vous l'avez, d'ailleurs, rappelé. Un certain nombre d'éléments sont décalés sur l'exercice 2025 dans le cadre des restes à réaliser.

Nous ne renonçons ni à l'entretien de nos bâtiments ni à l'entretien de notre patrimoine qui en a besoin ni aux opérations d'investissement dont ont besoin les Oullinois et les Pierre-Bénitains. Je veux vous rassurer sur ces deux points.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre à l'opposition.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Un simple mot puisque tout a été dit et bien dit par Clément DELORME.

J'aurais préféré débattre vraiment du fond de ce compte administratif plutôt que de se limiter à une ligne ou deux sur des dizaines de millions de budget qui me semble extrêmement intéressant et qui est le résultat de cette première année d'union de nos deux communes sachant que l'essence même de cette décision, si nous l'avons prise, était avant tout pour pouvoir continuer à proposer des services nouveaux, des investissements innovants, structurants pour notre commune. Bref, pour retrouver ces marges de manœuvre que toutes les autres collectivités nous envient et vous êtes un certain nombre ici, Monsieur KOHLHAAS, Madame SÉCHAUD, à avoir plusieurs mandats - vous savez, ce fameux cumul des mandats contre lequel vous vous êtes bien battus à l'époque - vous êtes aussi élus à la Métropole, et même dans l'exécutif, et vous savez que c'est dur pour les collectivités actuellement.

Vous faites partie de cette grande collectivité, la Métropole, qui augmente les impôts, qui augmente les taxes, qui diminue les subventions à la culture, notamment, qui diminue ses investissements parce que les temps sont durs.

Ici, vous avez la chance d'être dans cet hémicycle et de vous rendre compte que la dette diminue, que les impôts diminuent et que les investissements n'ont jamais été aussi nombreux. En un an j'aurais aimé qu'on en discute et que vous nous disiez qu'il y a des services nouveaux, des dizaines de services nouveaux qui ont été proposés cette année. Vous pourrez faire le tour de toutes les autres collectivités, petites ou grandes, cela n'existe nulle part ailleurs.

Dès cette première année, ce sont 3000 titres, cartes d'identité, passeports, en plus en année.

C'est plus de 2000 lecteurs en plus dans nos médiathèques.

C'est de la sécurité en plus avec davantage de policiers et de caméras.

C'est de la culture en plus. Je pourrais citer notre festival de musique à 10 € pour nos habitants.

C'est du sport en plus : le Coup d'Pouce pour tous nos habitants.

Ce sont aussi des services en plus pour tous nos seniors avec le transport à la demande.

C'est de la santé en plus avec les sommes considérables mises sur le centre de santé.

Bref, ce n'est que du plus. Et on diminue la dette ainsi que les impôts. Vous ne trouverez cela nulle part ailleurs.

J'aurais aimé qu'on en discute. Au lieu de cela, parce que c'est tellement plus vendeur quand on n'a plus grand-chose à dire de prendre la petite ligne qui s'appelle "Fêtes et Réceptions", voire "Fêtes et Cérémonies et Réceptions" et de se dire : "On va dire que cela a bien augmenté comme cela, cela va peut-être sous-entendre qu'il se passe certaines choses qu'on n'imaginerait pas."

Vous êtes acteurs, j'en suis sûr, en tant qu'habitants de notre collectivité, vous vous êtes rendu compte qu'il n'y avait pas des réceptions partout.

Tout cela n'a qu'une seule justification. Ce n'est pas compliqué, c'est simplement que les fêtes et cérémonies et les frais de réception étaient dans d'autres nomenclatures que nous avons toutes réunies en un seul et même lieu à la demande de la Direction générale des finances publiques. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Rien, absolument rien n'a augmenté de ce côté-là.

Vous savez à quoi correspondent les cérémonies, c'est le 8 Mai, le 11 Novembre. Vous y étiez, je l'espère en tout cas, et rien n'a changé.

Un de vos collègues, en commission, a fait référence à la communication parce que, cela, cela passe bien aussi. On se dit, quand on n'a rien à dire, qu'on va dire que : « la communication a explosé parce qu'on n'est pas si loin de la Métropole, si cela se trouve il a fait comme son président, il s'est mis en 4x3 dans toute la ville et il se met en première page du bulletin municipal. » Non, ce n'est pas ça.

Effectivement, il y a eu une augmentation sur la communication. La première année d'une commune nouvelle non seulement c'est légitime puisqu'il faut expliquer davantage les choses mais aussi il y a des choses qui s'expliquent très clairement et simplement. À Pierre-Bénite il y avait un bulletin municipal tous les deux mois. Il est passé sur le rythme de ce que les Oullinois avaient, à savoir un mensuel.

Forcément, les coûts augmentent mais n'explosent pas, comme vous essayez de l'insinuer et je le regrette, car je pense que le compte administratif doit être le moment pour nous de pouvoir débattre des politiques que nous avons mises en œuvre, que vous pouvez très légitimement contester, mais cela aurait été, me semble-t-il, beaucoup plus intéressant et à la hauteur du travail considérable fourni par nos équipes, Clément en première ligne mais l'ensemble des services municipaux qui, vous l'avez dit Monsieur MANTELET, ont dû à la fois se rassembler, se réunir et en même temps produire un nombre de services nouveaux extrêmement importants. Tout cela a été fait et je les en remercie vraiment très sincèrement.

(M. le Maire sort de la salle.)

Mme POUZERGUE.- Comme le veut la coutume, nous allons attendre que M. le Maire quitte le conseil.

À mon tour de remercier les services et de vous remercier, Monsieur DELORME, pour ce travail et ce compte rendu toujours brillant. Merci à vous.

Je mets ce rapport aux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,
8 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-
VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M.**

MAUXION, M. MOUCHIKHINE), 2 votes contre (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

(M. le Maire revient dans la salle.)

3 - Affectation du résultat 2024

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'examen du Compte Administratif 2024 met en évidence :

- un résultat global de fonctionnement égal à 6 411 967,47 € ;
- un résultat global d'investissement égal à -2 614 192,61 € ;
- un reste à réaliser net 2024 égal à -336 713,95 €.

Le résultat excédentaire dégagé par la section de fonctionnement doit être affecté à la couverture du besoin de financement, soit 2 950 906,56 €.

Reste 3 491 060,91 € en excédent de fonctionnement, que l'on reporte au compte 002, en vue de l'exercice prochain.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 10 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

4 - Fiscalité directe locale - Intégration progressive des trois axes

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, puisque nous l'avons beaucoup dit, le Code général des impôts permet l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe locale, afin, pour une commune nouvelle, d'harmoniser les taux sur son territoire de manière progressive.

La durée d'une intégration fiscale est de treize ans maximum, avec une convergence des taux sur les douze premiers budgets, et une uniformisation lors de la treizième année sur toute la commune nouvelle.

Chaque année durant douze ans, les taux appliqués sur chaque ex-commune sont calculés par les services de la Direction Générale des

Finances Publiques, selon la progression décidée par le Conseil municipal.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, pour chacun des taux communaux, de choisir l'intégration fiscale la plus lissée possible, soit treize ans, dont douze ans de convergence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 10 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

5 - Taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite a donc décidé d'instaurer, pour les trois taxes de la fiscalité directe locale, une intégration fiscale progressive sur la durée maximum prévue par le Code Général des Impôts, soit 12 ans.

La DGFIP a calculé les taux cibles : taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,24 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,56 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,13 %.

Ce sont ces taux cibles que nous devons voter chaque année, pendant douze ans, parce que nous avons choisi de ne pas modifier la pression fiscale. Mais dans l'application de cette décision, il y a bien la différenciation entre les contribuables de chacune des deux communes déléguées.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. MAUXION.

M. MAUXION.- Merci de me donner la parole.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite la question de la fiscalité directe pour les années à venir est évidemment essentielle.

L'important est la trajectoire d'harmonisation sur les 12 prochaines années. C'est très abstrait pour les habitants de la commune. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous votons un taux cible de dans 12 ans mais nous ne savons pas combien vont payer les habitants de l'ancienne commune de Pierre-Bénite ou de l'ancienne commune d'Oullins, ce

qui est très impactant. Seriez-vous capable de nous donner le taux d'imposition prévu pour 2025 ou 2026 pour les habitants des deux anciennes communes ? C'est quand même assez déroutant de se dire que les habitants de la commune ne savent pas combien ils vont payer d'impôt dans les années qui viennent. Pour préparer un budget, c'est important.

On parle d'impréparation, je pense, là. On est dedans, non ?

(Propos inaudibles dans la salle.)

Excusez-moi, j'ai un travail. J'avais trois commissions la semaine dernière. J'en ai fait une le lundi midi puis le lundi soir. On ne peut pas tous ne pas travailler.

M. LE MAIRE.- Pour 2025, le taux pour la taxe foncière bâtie est sur Oullins de 35,09 et à Pierre-Bénite de 27,90.

M. MAUXION.- Merci. Je trouve qu'il est important que les habitants l'aient. Ce tableau devrait être public.

M. LE MAIRE.- Mais on le redira et il faut qu'on l'explique, qu'on continue à expliquer parce qu'il y a encore des doutes, des craintes légitimes. En plus, parfois, certains les alimentent. Ils ne doivent pas faire exprès, sans doute par méconnaissance, ce sont des gens qui travaillent, qui n'ont pas le temps de prendre connaissance de tout.

Pour mémoire, en 2024, pour le côté Pierre-Bénite puisqu'à Oullins il avait bien été annoncé que les taux baisseraient chaque année progressivement, les taux augmentent un peu chaque année progressivement mais vous savez qu'il y a eu la sortie du SITIV, ce qui veut dire que sur les premières années côté Pierre-Bénite, également, il y a une baisse de l'imposition.

Si on prend sur une taxe foncière très élevée, en tout cas parmi les plus élevées sur Pierre-Bénite, d'environ 2 500 €, on a eu en 2024, du fait de la sortie du SITIV, une baisse pour cette feuille d'impôt de 61 € d'impôt. Donc, dès 2024 les impôts côté Pierre-Bénite ont diminué, mais on s'en est tous rendu compte.

Sur 2025, cela veut dire avec ce taux-là qu'on est encore sur une baisse de 34 € et sur 2026 sans doute encore sur une baisse de quelques euros, un peu moins de 10 €.

Et pour une feuille d'impôt plus réduite, modeste, aux environs de 800 et quelques euros par an, là aussi on a une baisse dès 2024 d'un peu plus de 20 €, puis une réduction un peu moindre sur les années suivantes.

Vous avez raison, ce n'est peut-être pas suffisamment clair mais c'est exactement ce que l'on dit clairement, ce que l'on écrit depuis le début. C'est-à-dire qu'on a un lissage sur des années et des années avec, en plus, combiné à cela, la sortie d'un syndicat intercommunal du côté de Pierre-Bénite qui permet sur les premières années de compenser cette hausse légère, avec, comme on l'a annoncé depuis le début, une hausse au maximum, c'est-à-dire dans 13 ans, qui

représenterait un peu plus de 80 €, on verra, on refera les calculs, au niveau seulement du taux. Évidemment, il faut ajouter à cela le fait qu'au niveau national le Parlement vote des hausses des bases - ou des baisses, éventuellement, on peut toujours rêver.

Et, en ce qui nous concerne, cela a toujours été dit, écrit, dit et redit. On en a là encore la confirmation.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 10 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

Vous êtes donc contre les baisses d'impôt.

6 - Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dans quelques instants, vous serez invités à vous prononcer sur le budget de notre commune pour l'exercice 2025. S'il s'agit du vote le plus important de l'année, c'est parce qu'à travers son budget, une équipe municipale envoie des messages, affiche des priorités, trace un chemin.

Les messages que l'on envoie ce soir aux habitants, c'est que le budget de leur commune est solide, stable, j'oserais dire puissant, et nous protège ainsi, avec des moyens mutualisés et des recettes nouvelles, des turpitudes nationales. C'est un budget rassurant et qui apporte de la confiance.

Les priorités que l'on affiche ce soir, c'est le sérieux, avec une dette qui recule depuis maintenant plusieurs années. C'est aussi la responsabilité et la raison, avec des dépenses et des investissements adaptés à la taille de notre commune, aux besoins de ses habitants et aux enjeux de notre territoire.

Le chemin que l'on trace ce soir, c'est celui de l'avenir, avec la prépondérance, toujours, de l'éducation, véritable fil rouge de notre politique depuis maintenant des années. C'est aussi celui du rassemblement des Oullinois et des Pierre-Bénitains autour de valeurs communes, et d'événements fédérateurs, culturels, solidaires, mémoriels ou sportifs.

Le budget primitif 2025 de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite s'équilibre à 56 051 189,91 € en section de fonctionnement et 21 304 971,42 € en section d'investissement.

S'agissant d'abord des dépenses de fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles est contenue à 1,3 % du budget 2024. D'ailleurs, le chapitre des charges à caractère général a été ramené à un montant

avoisinant celui qui a été réalisé en 2024, en particulier l'énergie, les fournitures ou le matériel. Les dépenses liées à la saison culturelle et théâtrale seront augmentées pour prendre en compte un nombre plus important de spectacles.

Malgré de nombreuses hausses réglementaires décidées par l'État et qui impactent les charges de personnel, leur hausse est limitée à 1,6 % du budget de l'an passé. Elles sont proposées à près de 29 752 000 € dans le budget primitif 2025. L'augmentation de trois points du taux de cotisation retraite pour les agents affiliés à la CNRACL est la raison majeure de cette évolution. Elle s'appliquera de la même manière en 2026, 2027 et 2028, la caisse de retraite souffrant d'un déficit structurel que l'État souhaite résorber. D'autres mesures, locales celles-ci car issues de notre démarche de convergence, impactent à la hausse ce chapitre : la monétisation du CET, la mise en œuvre du régime indemnitaire de la police municipale, la réévaluation de la participation employeur pour la santé et la prévoyance ou encore la participation à l'action sociale.

Malgré nos contraintes, nous décidons de renouveler notre soutien au secteur associatif avec près de 3 246 000 € de subventions en 2025. Il faut compter 457 000 € aux écoles privées, 143 000 € pour le dispositif " Coup d'Pouce ", et bien sûr 2 225 000 € pour nos associations, que ce soit au titre de leur fonctionnement, de la politique de la ville ou encore du fonds d'aide aux projets associatifs. Ajoutons à cela 705 000 € pour le théâtre de la Renaissance, 1 945 499 € pour le CCAS et 171 000 € d'indemnité pour la sortie de la commune de Pierre-Bénite du SITIV. Et que dire des 400 000 € dévolus au centre de santé Benoit Frachon, que la commune est ma foi bien seule à défendre et à porter à bout de bras, bien que la santé ne soit en aucun cas une compétence municipale ?

Les atténuations de charges regroupent 454 000 € pour l'attribution de compensation versée à la Métropole de Lyon, 472 000 € pour le Fonds de Compensation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ou encore les fameux 150 000 € du DILICO pour aider l'État à redresser ses propres finances.

J'en viens à présent aux recettes de fonctionnement. Concernant les produits des services et du domaine, notre estimation est similaire au constaté de 2024, à savoir 3 780 100 €, dont la moitié pour la restauration scolaire et le périscolaire et le quart au titre du stationnement.

Constance aussi au chapitre de la fiscalité reversée, avec 5 956 348 € d'attribution de compensation reversée par la Métropole de Lyon, 1 477 377 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et 207 860 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources qui compense, vous le savez, la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Stabilité toujours pour ce qui concerne la fiscalité locale, avec 28 124 000 € d'impôts directs et, grâce à la légère reprise du marché

de l'immobilier, nous pouvons estimer les droits de mutation à 1 585 000 €.

La DGF s'élèverait en 2025 à près de 4 457 744 €, en légère hausse grâce au renforcement de la dotation de solidarité urbaine. Nous bénéficierons aussi de la deuxième des trois tranches de la dotation d'amorçage, qui s'élève à 15 € par habitant. Par ailleurs, la participation de la CAF pour les activités liées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, avoisinerait 2 534 000 €.

Nous en terminons avec la section de fonctionnement. Nous pouvons donc calculer notre capacité d'autofinancement brute : 6 356 629 €.

Je vous propose à présent, mes chers collègues, d'aborder les dépenses d'investissement. D'abord, en 2025, nous désendetterons la commune de 3 185 000 €. Aucune dette nouvelle n'est prévue pour l'exercice 2025. Depuis l'union, la commune nouvelle se sera donc désendettée, entre 2024 et 2025, de près de 6,3 M€. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élèvera à 41 348 212 €. À l'échelle de nos deux communes historiques, ce sera 13 M de moins qu'en 2019 ; il s'agira même du plus faible capital restant dû depuis 11 ans.

Ensuite, les dépenses d'équipement s'élèveront à 14 259 788 €, en additionnant les restes à réaliser 2024 et les dépenses nouvelles.

Commençons par nos équipements sportifs :

- Vestiaires du stade Lapalus : 1 120 000 € (qui s'additionnent aux 1 275 594 € de restes à réaliser 2024) ;
- Plateau d'athlétisme stade Lapalus : 1 400 000 € ;
- Études pour la halle sportive la Saulaie : 250 000 € ;
- Études pour le centre aquatique la Saulaie : 400 000 €.

Ajoutons-y près de 358 000 € de restes à réaliser 2024 pour le stade du Merlo, la centrale de traitement de l'air de la piscine ou encore les équipements fitness.

Poursuivons avec nos écoles :

- Réaménagement des cours des écoles de Haute-Roche : 1 650 000 € (qui s'additionnent aux près de 290 000 € de restes à réaliser 2024 pour les cours d'école) ;
- Restaurant du groupe scolaire Marie Curie : 880 000 € (qui s'additionnent aux 671 656 € de restes à réaliser 2024) ;
- Réfection de la couverture de l'école élémentaire du Golf : 180 000 € ;
- Études de faisabilité de l'école de la Saulaie : 30 000 € ;
- Travaux annuels dans nos écoles : 200 000 €.

Enchaînons avec l'habitat et les aménagements urbains :

- Participation à la ZAC la Saulaie : 239 300 € ;
- Subventions logement social : 115 600 € ;

- Subvention au PIG de la Métropole : 259 600 € ;
- Rachat du bail emphytéotique du château de la Bussière : 512 500 €.

Au titre de notre voirie, de nos espaces verts et de nos bâtiments :

- Fonds de concours pour le passage en LED de l'éclairage public : 175 000 € ;
- Enveloppe allouée à nos conseils de quartier : 150 000 € ;
- Le renouvellement du mobilier urbain, les travaux nécessaires : 215 000 €.
- Réhabilitation du hall de l'Hôtel de Ville : 140 000 € ;
- Réhabilitation des locaux du 14 place Jean Jaurès : 80 000 €.

Ajoutons-y 709 000 € de restes à réaliser 2024 pour les travaux sur les espaces publics et 470 000 € de restes à réaliser 2024 pour les travaux au centre de la Renaissance, au CTM ou encore à l'Hôtel de Ville.

Pour notre vie culturelle :

- Renouvellement des instruments de l'école de musique, et la mise en place des Classes à Horaires Aménagés, que nous avons promise pour les élèves de CM1 à la 6^e, et dont nous sommes heureux : 45 000 € ;
- Installation d'une centrale photovoltaïque sur la Mémo : 120 000 €.

Ajoutons-y 186 000 € de restes à réaliser 2024 pour la rénovation de classes à l'école de musique, ou la maîtrise d'œuvre de ladite centrale photovoltaïque, par exemple.

N'oublions pas notre sécurité :

- La vidéoprotection : 100 000 € (qui s'additionnent aux 360 278 € de restes à réaliser 2024) ;
- Les matériels et les équipements de la police municipale : 40 000 €.

Pour la santé :

- Le centre de santé Benoit Frachon recevra pour son nouveau cabinet dentaire une subvention d'investissement de 100 000 €.

Ces investissements, il nous faut les financer. Nos recettes pour 2025 proviennent de :

- 3 432 000 € de subventions nouvelles pour l'exercice (1 932 000 € de la part de la SERL pour l'aménagement de la ZAC de la Saulaie, et diverses subventions de projets : la DSIL, la Région, le Fonds vert, le soutien des communes de la Métropole) ;
- 4 179 265 € de restes à réaliser 2024, au titre du restaurant de Marie Curie, du stade Lapalus, de la place Anatole France, de la cour de l'école Jean de la Fontaine ;

- 1 948 500 € de FCTVA ;
- 1 200 000 € issus de la vente envisagée du château de la Buisnière.

Alors, mes chers collègues, si comme nous, vous vous félicitez d'un budget à la fois responsable, sérieux, rassurant mais également ambitieux et de nature à donner confiance en notre avenir et en l'avenir de notre commune, alors je vous demande d'approuver ce budget 2025.

Pour la préparation de ce rapport, je veux remercier très sincèrement la Direction Générale, la Direction Générale Adjointe et la Direction des Finances, ainsi que vous-même, mes chers collègues, pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

J'ai une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers, conseillères municipaux,

Je souhaite, tout d'abord, à mon tour adresser mes remerciements aux agents des services qui ont élaboré ce document du budget, rappeler que l'État impose aux collectivités un budget à l'équilibre, contrairement au sien, équilibre assuré entre les dépenses et les recettes.

Cependant, l'intégration dans ce budget 2025 de la somme correspondant à la vente par la Ville du château de la Buisnière alors que cette vente n'aura lieu qu'en 2027 remet quelque peu en question cet équilibre.

Il serait fastidieux d'aborder tous les chapitres du budget de la Ville désormais nommée Oullins-Pierre-Bénite même si de nombreuses dépenses engagées par votre majorité interrogent les objectifs comme interroge aussi l'absence de dépense budgétée dans certains domaines ou plutôt non-budgétées.

Je vais donc ne cibler que quelques points en reconnaissant l'effort budgétaire de la Ville pour maîtriser la dette, son soutien aux associations du territoire et les investissements consacrés aux écoles et aux équipements sportifs.

Cependant, le tableau n'est pas que rose. Les dépenses de personnel atteignent 60,17 % des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 480 485 € de charges de personnel dans le budget 2025 par rapport à celui de 2024.

Ce taux est un taux très élevé que vous avez sans doute voulu pour supporter tout le travail à mener par les services pour assouvir votre envie de fusion de communes. Ce taux, vous le savez et les agents municipaux le savent aussi, ne pourra pas rester aussi anormalement élevé dans les toutes prochaines années.

À la pression exercée sur le personnel auquel il revient de mettre en place cette fusion en un temps record, sans que n'ait été conduite antérieurement de coopération entre les services des deux villes s'ajoutent la crainte de perdre son emploi et le malaise d'être en compétition avec ses collègues si les effectifs sont un jour baissés, après l'année électorale 2026 bien sûr.

D'ailleurs, vous avez pris les devants. Les annexes du budget nous livrent l'état du personnel au 1^{er} janvier 2025 et que pouvons-nous lire ? Que 60,38 % des agents sont non-titulaires, soit plus de 27 % du personnel et que toutes les filières sont concernées par l'emploi d'agents non titulaires à l'exception des emplois de directeur des services et de la filière de la police. Clairement, vous remplacez déjà des personnels titulaires par des agents non titulaires lorsque les premiers s'en vont vers une autre collectivité. Vous recrutez aussi des catégories B là où un personnel de catégorie A occupait le poste. On constate, en effet, dans l'état du personnel que les personnels de catégorie A sont en nombre bien inférieur aux autres catégories.

D'autre part, parmi les dépenses de fonctionnement, celles des charges de gestion courante affichent une augmentation de 818 252 € par rapport au budget 2024, soit 15 % d'augmentation.

Je cible également dans le budget 2025, et je vais vous énerver, les dépenses de communication, de réception, de cérémonie, de festivités dont les élus minoritaires ne disposent pas entièrement, malgré la demande de certains d'entre nous en commission que vous puissiez nous communiquer l'évolution de ces dépenses.

Les élus de votre majorité siégeant à la Métropole de Lyon ont réclamé au Président, Bruno BERNARD, les détails des dépenses de communication de la Métropole. Ils leur seront communiqués au prochain conseil en toute transparence.

Il est surprenant qu'une fois de retour dans vos communes respectives vous perdiez le sens de cette transparence de la dépense publique qui vous était si chère à la Métropole.

Je prendrai pour mesure de l'inquiétude légitime qui nous anime le coût des banderoles que vous faites réaliser et suspendre dans la Grande Rue aux frais du contribuable, le coût des repas que vous offrez aux anciens combattants et à leurs épouses aux frais du contribuable, le coût des événements 2024 que vous allez reproduire en 2025 et faire organiser par des sociétés événementielles, pour lesquelles en plus des prestations facturées vous mettrez à disposition des salles communales et du personnel sans compter tout ce que nous ignorons.

Je cible encore dans le budget primitif 2025 l'absence malvenue de dépenses dans le dangereux contexte sanitaire national et local pour notre santé à tous que les entreprises pierre-bénitaines Arkema et Daikin nous font subir.

Votre action, Monsieur le Maire, contre les PFAS, après que vous ayez donné le permis de construire à l'extension de Daikin, la réunion

que vous aviez organisée sur le sujet à la Maison du Peuple, votre récent dossier d'information dans le magazine municipal laissaient à penser qu'après la dépense d'une action en justice au long cours partagée avec d'autres collectivités vous auriez tendu la main financièrement aux Oullinois et Pierre-Bénitains décidant d'effectuer des analyses non remboursées pour savoir à quel taux ils sont contaminés par les PFAS et auriez inscrit au budget, si ce n'est la prise en charge totale des analyses des volontaires, au moins une contribution à la dépense de plus de 80 € par personne, soit pour une famille de quatre personnes 240 €, préalable pour rejoindre l'action en justice collective menée par le collectif PFAS contre terre et le cabinet Kaizen avocat, action que vous approuvez puisque vous avez déclaré vouloir accompagner les requérants dans les démarches à faire et que vous vous en êtes fait l'écho dans le magazine municipal de ce mois.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

Encore une fois, je veux remercier les agents de la commune qui ont travaillé à la réalisation de ce budget, et malgré des conditions que je continue d'estimer peu propices.

Le budget qui nous est proposé ici est donc en diminution par rapport à 2024, ce qui est déjà en soi un sujet de questionnement. Si la commune nouvelle voit dès sa 2^e année d'existence ses finances revues à la baisse, c'est inquiétant. Les raisons peuvent être conjoncturelles... ou pas !

Sur le contenu, bien entendu, et vous vous en doutez, je voterai contre. Pas par principe, mais parce que son orientation et plusieurs choix politiques ne me conviennent pas.

Tout d'abord, sur la question de la fiscalité. La délibération sur son taux qui nous est présentée ce soir indique uniquement le taux cible visé au bout de 12 ans. Nous n'allons donc pas pouvoir dire aux habitant.e.s de la commune quel sera leur part pour 2025, et celle-ci ne sera indiqué nulle part, hormis sur la fiche d'impôts, évidemment. En commission, il nous a été expliqué que telle est la procédure lors d'un lissage de fiscalité, certes, mais c'est encore une conséquence de cette fusion dont nous n'avons pas voulu.

Ensuite, vous financerez à nouveau des séjours avec l'association Humatopie. J'avais déjà exprimé moult interrogations quant au sérieux de cette structure, et l'intervention de son responsable lors d'une commission l'année dernière ne m'a pas rassuré ! À vrai dire, j'ai rarement vu quelqu'un défendre aussi mal son projet associatif. Et la lecture des documents qui nous ont été envoyés suite à la dernière commission a conforté mon opinion. Honnêtement, rien, absolument rien d'exceptionnel, d'innovant, de percutant, de dynamisant ne ressort des comptes rendus des derniers séjours. Et son site Internet est toujours aussi vide !! Il faudra vraiment que vous

nous disiez une bonne fois pour toutes pourquoi vous tenez tant à travailler avec cette association.

Je continuerai avec les classes CHAM, qui ont été présentées le mois dernier. Là encore, j'ai beaucoup d'interrogations. Elles sont censées faire venir à la musique des enfants qui en sont éloignés. Mais le projet présenté ce soir-là ne s'adressait pas à tous les enfants et surtout ne parlait pas de toutes les musiques. Les choix pédagogiques et même la liste des instruments proposés montrent une orientation déjà choisie et s'adressant à un public sensible à une forme de musique. L'assistance clairsemée à la soirée de présentation était assez parlante, d'ailleurs.

Parlons maintenant des subventions au monde associatif. Elles n'évoluent pas par rapport à l'an dernier, alors que nous sommes dans un contexte d'inflation. Vous allez me dire que cette inflation touche tout le monde, c'est vrai. Pourtant je rappelle que le budget 2025, bien qu'en baisse par rapport à 2024, reste au-dessus des prévisions. Et si je reconnais l'effort de la ville pour prendre en charge les fluides et l'énergie en soutien à certaines associations, il me semble tout de même qu'il aurait été possible de faire des sacrifices sur le budget banderole ou la sursécurisation de la ville au profit du vivre-ensemble proposé par le tissu associatif.

En réalité, il y a même une baisse des subventions puisque celles versées aux coopératives scolaires feront désormais l'objet de crédits non affectés, donc un financement qui sera moins systématique et permettra sans doute de faire des économies.

Autre sujet d'inquiétude : l'an dernier vous aviez annoncé la création de conseils de quartier auxquels serait attribué un budget, pour le fonctionnement mais aussi une part du budget d'investissement. Où se trouvent les conseils de quartier dans votre budget 2025 ? Cela ne nous a pas été présenté en commission - alors que le lancement de ces conseils a été fait en grande pompe il y a quelques mois - et il n'en est fait mention nulle part dans les documents qui nous ont été fournis. Quel sérieux donnez-vous à ces conseils ?

De plus, j'ai relevé plusieurs montants qui nous sont présentés comme des recettes mais qui en réalité ne le sont pas :

- Celle de 2058 € du SEGAPAL, inscrite dans la délibération n°19 sans que soit mentionnée son utilisation au chapitre des dépenses pour la gratification des jeunes qui participeront aux chantiers. Donc opération à somme nulle.
- Celle de la vente du château de la Bussière alors que nous sommes encore loin d'un compromis de vente

Pour finir, je reviendrai sur les signes qui me font dire que les services n'ont pas pu travailler dans de bonnes conditions sur la constitution de ce budget. J'insiste sur ce point des conditions de travail, je ne critique pas le travail des agents.

Tout d'abord, il est question de recettes qui auraient dû être imputées sur 2023 et qui l'ont été sur 2024 à cause de la fusion. Elles vont donc disparaître au budget 2025. C'est technique mais cela veut dire que la création de la commune nouvelle a là aussi impacté l'écriture des comptes de la ville. Cela devient difficile de s'y retrouver.

Puis il y a cette modification de la rémunération des Contrats d'Engagement Éducatif, qui va passer de 2,2 fois le SMIC à 4,3 fois à partir du 1er mai. Si je ne l'avais pas signalé en commission, nous aurions alors eu une nouvelle délibération ou une nouvelle modification en cours d'année. Nous n'avions jamais eu jusqu'ici autant d'erreurs ou d'imprécisions dans les BP et les CA. Je renouvelle ici tout mon soutien aux agents qui ont travaillé à ces documents et renouvelle aussi mon inquiétude quant aux conditions dans lesquelles ils et elles travaillent.

Je voudrais terminer d'ailleurs avec une autre chose dont je me suis rendu compte quand je suis arrivé tout à l'heure, c'est l'absence cette année du tableau de la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux qui doit être faite avant le vote du budget, d'après ce que dit le CGCT. Depuis 2020, c'est une obligation. Je l'ai retrouvé dans le document qu'on appelle "Le statut de l'élu". C'est une obligation qui est faite avant l'examen du budget de la commune.

Si la loi ne prévoit pas de sanction, la jurisprudence indique que la commune peut être en droit de faire des états de recette pour récupérer les indemnités versées depuis le début de l'année. C'est aussi inscrit dans le statut de l'élu.

Je pense qu'on est face à un véritable problème, c'est-à-dire que si on n'a pas ce document avant le vote du budget, donc ce soir, là c'est trop tard, vous pouvez vous exposer à des sanctions.

Une fois de plus, c'est quelque chose qui aurait dû être repéré bien en amont.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Clément DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai ma réponse en m'adressant à vous, Madame SÉCHAUD. S'agissant de l'inscription de la recette de la vente du château de la Bussière sur l'exercice 2025, cela concerne aussi M. MANTELET qui vient de l'évoquer dans sa prise de parole, je rappellerai simplement ce que nous avons dit déjà le mois passé au moment du débat d'orientations budgétaires. Cette inscription s'impose par le fait que la délibération a été votée en 2025 ni plus ni moins.

Il faut bien comprendre dans la gestion des deniers publics qu'il y a une différence entre la trésorerie et la comptabilité, comme dans n'importe quelle entreprise d'ailleurs. Si l'argent doit arriver sur les comptes de la ville dans un an, deux ans ou trois ans, il rentre

néanmoins dans la comptabilité dès l'instant que l'acte est signé et voté par l'assemblée délibérante. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Et je rappelle ce que j'ai également eu l'occasion de dire le mois passé, c'est aussi le cas dans le sens inverse. On peut toujours dans le cas d'un achat signer un achat et n'émettre le paiement qu'un an, deux ans ou trois ans plus tard. Néanmoins, il s'agit d'inscrire dans cette hypothèse la dépense sur le budget de l'année correspondant à l'exercice du vote de l'acte. Donc, il n'y a pas de difficulté là-dessus. C'est une question technique. C'est une question administrative mais je suis visiblement obligé d'y revenir.

Madame SÉCHAUD, je suis obligé de vous remercier puisque vous saluez notre gestion s'agissant de la dette. C'est vrai que c'est un point important pour nous, vous l'avez compris. Il y a une situation ancienne, côté Oullins en particulier, qui nécessitait que nous prenions ce sujet à bras-le-corps. Nous l'avons fait et nous ne pouvons que nous réjouir que la membre que vous êtes de l'opposition reconnaisse nos efforts en la matière. C'est vrai que c'est un effort. C'est vrai que c'est un engagement fort mais nous nous y tenons.

Vous relevez également que nous insistons sur nos investissements dans les écoles, sur les équipements sportifs. Merci de le signaler parce qu'en effet c'est un engagement fort de la part de M. le Maire et de toute notre équipe et également pour la vie associative. Je relève d'ailleurs que vous n'avez pas tout à fait le même discours que M. MANTELET, c'est normal me direz-vous, vous n'êtes pas dans le même groupe, mais je suis heureux qu'au moins une partie de l'opposition reconnaisse que notre effort en faveur du tissu associatif est tout à fait considérable, majeur et tout à l'honneur de notre majorité.

S'agissant, toujours Madame SÉCHAUD, des craintes que vous évoquez en termes de politique de ressources humaines, je rappelle que la crainte en termes de perte d'emploi n'a pas lieu d'être dans le cadre de la fonction publique qu'elle soit territoriale, hospitalière au d'État.

Je rappelle que les effectifs n'ont pas diminué sur l'année 2024, vous l'avez relevé, tout agent qui appartenait à la collectivité d'Oullins et tout agent qui appartenait à la collectivité de Pierre-Bénite avait évidemment sa place dans l'organigramme cible de la commune nouvelle.

Y a-t-il des doublons ? Oui.

Y a-t-il, à l'avenir, une nécessité d'optimiser ? Oui, bien sûr. D'ailleurs, Madame SÉCHAUD, c'est lors d'un conseil municipal en 2024 que vous réclamiez déjà des économies d'échelle dans l'une de vos interventions.

Les économies d'échelle arriveront parce que nous nous sommes engagés là-dessus. La commune nouvelle a été créée, elle n'a pas vocation à consommer l'intégralité des économies qu'elle réalise ou des dotations nouvelles et exceptionnelles qu'elle perçoit dans la

politique de ressources humaines. Cette politique RH est importante, nous y tenons tous particulièrement, vous le savez, mais nous avons aussi vis-à-vis de la population l'engagement de devoir investir, de devoir proposer des services nouveaux, M. le Maire le dit beaucoup et le redira sans doute dans quelques instants. Donc, tout ne peut pas passer par la politique RH.

Et, oui, nous avons la responsabilité, maintenant que nous sommes une commune nouvelle depuis plus d'un an, de regarder quels sont les postes qui sont éventuellement sous-cotés ou surcotés en termes de charge au travail.

Notre responsabilité, nous serions un mauvais employeur si nous ne le faisons pas, est aussi de calibrer la charge de travail et la taille de nos services en fonction du travail et de la nécessité du service public que nous devons fournir à la population.

S'agissant des emplois titulaires, je rappelle qu'ils sont prioritaires, donc votre assertion selon laquelle les titulaires seraient nécessairement remplacés par des non-titulaires est fausse. On a déjà eu l'occasion d'avoir ce débat, on sait que toutes les compétences ne sont pas toujours disponibles en particulier sur les métiers extrêmement spécifiques. Je pense à des questions notamment informatiques ou logistiques. Toutes les compétences n'existent pas toujours dans la fonction publique. Les difficultés de recrutement dans la petite enfance, dans la sécurité également, mais pas seulement, sont connues et sont les mêmes dans toutes les collectivités locales. Notre responsabilité est aussi d'engager les compétences là où elles sont et s'il s'agit d'un non-titulaire, s'il s'agit d'un contractuel, notre responsabilité pour la continuité du service public est aussi de recourir à ces services-là.

S'agissant de la communication, Madame SÉCHAUD, le budget est disponible, il est transparent. Nous l'avons évoqué lors de la commission la semaine passée, il n'y a aucune difficulté là-dessus, mais il est vrai que le budget de la communication comporte beaucoup d'items et pas simplement la communication qui vous intéresse, Madame SÉCHAUD, qui est la communication politique. Mais je peux comprendre l'intérêt que vous portez à cette thématique. Je la comprends parce qu'un média bien informé, en l'occurrence *Lyon Mag*, nous disait il y a quelques jours que la Chambre régionale des comptes avait découvert que les dépenses de communication de la mairie de Lyon avaient bondi de 38 % entre 2019 et 2022 : les campagnes numériques, les publications institutionnelles, le doublement des communications événementielles, le triplement en cinq ans du budget de la production de contenu numérique. Je cite un peu plus loin : *"L'un des points soulevés concerne le magazine institutionnel de la ville dont la diffusion a été élargie et dont le budget a bondi de 40 % entre 2019 et 2022"*. Avec le contenu de ce peu reluisant bilan de nos voisins qui, je crois, n'appartiennent pas complètement à votre famille politique, Madame SÉCHAUD, mais que vous ne manquerez pas de soutenir avec ardeur l'année prochaine,

il me semble assez malvenu de chercher à nous mettre en accusation sur ce sujet surtout sans éléments tangibles.

Et les anciens combattants seront heureux de savoir qu'ils ne peuvent pas compter sur votre soutien et que vous parlez d'eux en des termes peu glorieux. Nous saurons le leur dire. Les réceptions que vous pointez du doigt étaient déjà les mêmes dans chacune de nos deux anciennes communes. C'est une attaque qui sans doute n'était pas nécessaire, Madame SÉCHAUD.

Monsieur MANTELET, j'ai répondu sur la partie du château de la Bussière. J'ai parlé du monde associatif. Mais je veux aussi parler à M. MAUXION à travers vous sur la fiscalité.

Il y a un mois et demi, en février, ce n'est pas vieux, je rappelle un extrait du discours que j'avais tenu sur la fiscalité. Je disais ceci : *"Par exemple, pour ce qui concerne la taxe foncière sur la propriété bâtie, le taux oullinois sera en 2025 de 35,09 % contre 35,30 % en 2024 tandis que le taux pierre-bénitain sera de 27,90 % contre 27,51 %."* En tant qu'élus de la République, Monsieur MAUXION, vous avez, me semble-t-il, le devoir peut-être d'assister aux commissions. Nous travaillons tous, je crois, dans cet hémicycle et nous assistons aux commissions parce que cela fait partie du mandat d'élus locaux. Mais admettons que vous n'ayez pas pu être présent la semaine passée, il me semble que vous étiez présent au moment du débat d'orientations budgétaires et j'avais donné les éléments.

Après, j'ai beaucoup parlé, Monsieur MAUXION, je vous fais grâce de ne pas retenir la totalité des chiffres que je donne mais, par contre, ne me reprochez pas de ne pas les avoir donnés et nous accuser d'impréparation est assez désagréable, si vous me le permettez.

Pardon, Monsieur MAUXION, de parler de vous alors que je m'adressais à M. MANTELET mais je pense que c'étaient quelques points qu'il s'agissait de rajouter sur quelques i.

M. MAUXION.- C'est purement gratuit.

M. DELORME.- Sur les crédits scolaires, Monsieur MANTELET, vous nous annoncez des économies. Lesquelles et surtout comment ? Vous suggérez que le fait de passer par des crédits non affectés nous permettrait peut-être de diminuer les crédits et de trouver des économies. Je crois que nous utilisons déjà les crédits non affectés sur beaucoup de choses. D'ailleurs, on en a voté il y a quelques instants. Ils n'ont jamais constitué un stratagème pour diminuer les crédits, bien au contraire.

Ensuite, Monsieur MANTELET, et j'en terminerai par là, vous soulignez des erreurs, des imprécisions. Heureusement, Monsieur MANTELET, que vous remerciez les agents parce qu'on pourrait croire que vous leur reprochez bien des erreurs, bien des imprécisions. Je dirais que l'erreur est humaine et je rappellerai que les services ont réalisé un travail absolument considérable et colossal depuis non pas un an et demi mais en réalité deux ans et demi parce que, et là je réponds à Mme SÉCHAUD qui s'est trompée tout à

l'heure, nos services collaborent depuis le début de l'année 2023 dès l'instant que le projet d'union a été dévoilé.

Voilà, Monsieur le Maire, les réponses que je pouvais donner à l'opposition compte tenu de leurs prises de parole.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément, pour ces précisions et cette présentation.

Je rappelle que les conclusions qui étaient les nôtres il y a quelques minutes par rapport à l'année écoulée vont nous permettre de nous projeter sur un budget primitif qui maintient la même ambition, à savoir continuer à désendetter la ville.

Clément DELORME l'a très bien rappelé, à Oullins-Pierre-Bénite la baisse de la dette sera de 6 300 000 €. On aura également baissé les impôts.

Et puis, cela a été rappelé, je ne vous ferai pas la liste des investissements extrêmement structurants pour notre commune, mais le plan école est considérable, sur la culture, le sport on est aussi extrêmement présent, la sécurité, le plan énergie dont on ne parle sans doute pas suffisamment. Je le rappelle, c'est l'empreinte carbone de tous nos bâtiments qui en quelques années diminuera de 75 % grâce au passage à la LED, à la solarisation. Et puis c'est toujours l'aide aux associations, à la proximité évidemment avec les conseils de quartier, le pouvoir d'achat, le service emploi qui se développe sur toute la commune.

Bref, des services, des investissements nouveaux, nombreux grâce à une gestion extrêmement rigoureuse. On a repris les méthodes qui étaient à la fois les nôtres côté Oullins et côté Pierre-Bénite. Une gestion rigoureuse nous permet de pouvoir investir, de passer les coups durs, de passer cette période de baisse des dotations, de désengagement de l'État, cela a été rappelé encore cette année.

Ce sont ces nouvelles mesures de la part de l'État qui viennent impacter nos finances. C'est ce fameux DILICO qui correspond à 150 000 € prélevés sur nos finances. L'État est mal géré, du coup on vient taper dans les caisses des collectivités, des communes qui le sont bien.

C'est l'augmentation des cotisations retraite, CNRACL, avec 240 000 € en plus de dépenses sans aucune ressource nouvelle de la part de l'État. Mais nous sommes en capacité d'absorber tout cela.

Nous sommes en capacité de continuer à proposer des solutions et des investissements nouveaux parce que la commune est bien gérée et que nous avons pris cette décision extrêmement courageuse, en tout cas volontaire, de réunir nos moyens.

Mais je comprends qu'il y ait des résistances dans la salle, en tout cas des incompréhensions et sans doute une vision différente puisque, nous l'avons prouvé, vous le prouvez aussi dans une autre collectivité à laquelle vous appartenez, nous avons un mode de gestion totalement différent. Nous n'augmentons pas la dette. Nous n'augmentons pas les

impôts. Bref, nous économisons l'argent public pour pouvoir réinvestir au service de nos habitants.

Oui, c'est tout l'inverse de ce que l'on peut trouver chez nos voisins de la Métropole, de la Ville de Lyon pour ne citer qu'eux.

C'est tellement facile quand les temps sont durs. C'est tellement facile quand on n'a pas fait les efforts de gestion d'avoir recours à l'impôt, d'augmenter les impôts. Cela a été tellement fréquent dans les années précédentes, ce qui fait qu'aujourd'hui on a un État surendetté, avec le taux d'imposition le plus important au niveau européen et on se rend compte que tout cela finit par gripper l'économie.

Je vais prendre quelques exemples. Je vais prendre l'exemple de la Métropole de Lyon, Monsieur KOHLHAAS, que vous connaissez bien. Depuis votre arrivée à l'exécutif avec M. BERNARD et l'équipe qui vous accompagne, vous avez eu plusieurs fois recours à la facilité, à l'augmentation des taxes et impôts. Dernièrement encore, c'est l'augmentation de la cotisation foncière des entreprises (CFE), anciennement la taxe professionnelle. On augmente de 2 %. Et souvent c'est la même réponse, on nous dit que ce n'est pas grand-chose. C'est 18 M€ qu'on prélève sur l'économie locale, sur les entreprises dans une période où pourtant on aurait plutôt tendance à se dire que si on veut préserver l'emploi chez nous ce serait bien de rendre nos entreprises les plus compétitives possible. Bref, il y a eu cette augmentation de la CFE.

On continue. Qu'est-ce qu'on augmente en plus ? Les droits de mutation qui touchent directement les habitants. Quand vous allez acheter un appartement, une maison, ces droits vont augmenter. On dit souvent que ce sont les frais de notaire. Non, ce ne sont pas les frais de notaire, ce sont certaines collectivités qui décident tout simplement d'augmenter les impôts. 0,5 %, c'est 12 M€ prélevés dès cette année dans la poche des habitants de la Métropole.

(Brouhaha dans la salle.)

On continue, la taxe d'aménagement majorée sur un certain nombre de quartiers de la Métropole. Vous avez décidé de multiplier cette taxe par cinq. Là encore, ce sont quelques millions que l'on prélève dans la poche des habitants de la Métropole. C'est tellement facile et c'est tellement plus facile que d'essayer de gérer le mieux possible sa collectivité.

On continue, la taxe GEMAPI. L'État s'est dit qu'il allait confier les cours d'eau aux collectivités qui savent mieux faire. La taxe GEMAPI, en 2024, était à 6 M€, la Métropole a décidé de la passer à 10 M€ en une année. On augmente de 67 % une taxe qui sera prélevée sur les habitants de la Métropole.

Mme BADR-VOVELLE.- *(Propos inaudibles.)*

M. LE MAIRE.- Si vous voulez qu'on aille là-dessus, vous n'allez pas être déçue, Madame BADR-VOVELLE. Si vous voulez qu'on compare des collectivités qui augmentent les impôts, celles qui

n'augmentent rien, qui diminuent la dette depuis des années, on va pouvoir y aller, mais on va essayer de rester ici puisqu'on dépend beaucoup de la Métropole.

Bref, la taxe GEMAPI, une augmentation en plus.

On n'a pas fini, je pourrais en citer d'autres. J'en citerai une dernière et vous avez raison, Madame BADR-VOVELLE, on va même se comparer à une autre collectivité qui est le Conseil Régional.

Versement mobilité, vous le savez, c'est l'État qui a dit aux collectivités : "Si vous voulez, pour vous aider, on vous donne la possibilité d'augmenter les taxes sur les entreprises pour financer les cars, les bus, les TER, les métros." Vous avez des collectivités, comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui ont dit non : "Vous nous donnez la possibilité d'augmenter cette taxe, nous refusons. Nous, nous gérons."

On va continuer à faire évoluer nos trains, à faire évoluer nos cars interurbains, mais on n'aura pas besoin de lever d'impôts supplémentaires sur les entreprises parce que notre priorité a toujours été la gestion chez nous et de libérer le plus possible la pression fiscale notamment sur les entreprises.

Puis, vous avez le SYTRAL, piloté par M. BERNARD. Ils ont plongé tout de suite dedans avec l'augmentation du versement mobilité. Et là ce sont encore plusieurs millions d'euros prélevés cette année sur les entreprises de notre territoire.

Je comprends, Mesdames et Messieurs, que vous ayez du mal à entendre cela mais il est important de le rappeler, ici on n'augmente pas les impôts, ici on n'augmente pas la dette. Effectivement, on a des voisins à côté qui font exactement l'inverse.

En contrepartie, vous pourriez nous dire qu'il y a peut-être beaucoup plus d'investissements. Nous sommes bien placés, nous les communes de la Métropole, pour nous rendre compte qu'au contraire les investissements sont en berne. Il n'y a pas une semaine quand on ouvre la presse où on ne voit pas le Président de la Métropole nous dire qu'ils vont arrêter la plupart des chantiers prévus pour ces dernières années, un peu peut-être pour faciliter les déplacements parce qu'on a compris qu'à force cela commençait à crisper les gens mais aussi beaucoup parce qu'en réalité on n'a plus les moyens.

(Brouhaha dans la salle.)

De la même façon, on n'a plus les moyens de renouveler le moindre contractuel sur la Métropole de Lyon.

Voilà la différence de gestion que nous avons entre plusieurs collectivités. J'ai bien compris, Messieurs, Dames, que vous n'aviez pas envie de m'écouter. Je me mets à votre place, effectivement cela ne doit pas être agréable. Quand vous avez pris la parole à plusieurs reprises, personne ici ne vous a coupé la parole et tout le monde a écouté. Dieu sait pourtant que nous avons du mal à aller jusqu'au

bout, mais jamais personne ne vous a coupé la parole, Messieurs, Dames. Mais je comprends que tout cela soit compliqué.

Pour en revenir aux propos qui étaient les vôtres, Madame SÉCHAUD, je suis surpris, j'avoue que je n'ai pas compris le début de votre intervention. J'ai trouvé mon collègue, Clément DELORME, extrêmement bienveillant pour répondre comme il l'a fait à vos interrogations.

Vous avez commencé par nous dire et je m'attendais à tout sauf à cela de votre part, qu'on avait trop d'agents. Vous nous avez dit : "Il y a un truc, vous avez 60,3 % de vos dépenses qui sont dédiées à la masse salariale, c'est beaucoup trop." C'est vrai, j'avoue, Madame SÉCHAUD, je n'attendais pas cela de vous.

Une fois la surprise passée, je me demande pourquoi on nous dit qu'on a beaucoup trop d'agents, que ce pourcentage est beaucoup trop élevé. C'est pour essayer de faire peur en disant : "Il est trop élevé, ne vous en faites pas, derrière les élections vous allez voir, il va beaucoup baisser. "

Regardez les chiffres, Madame SÉCHAUD, notre pourcentage de masse salariale est à 60,2 %. La moyenne de notre strate est à 60,5 %. C'est-à-dire que nous avons un pourcentage de masse salariale inférieur à la moyenne des communes et vous nous dites qu'on a un chiffre beaucoup trop élevé. Tout cela est très surprenant. Mais vous continuez, ce qui, là, ne m'étonne pas, en disant que nous n'avons pas assez de cadres de catégorie A, que nous n'avons pas assez de cadres supérieurs par rapport aux autres, qu'il faut que nous embauchions des cadres supérieurs. C'est, grosso modo, ce que vous nous avez dit.

Non, Madame SÉCHAUD, et on peut être opposé à cela, nous pensons qu'il ne faut pas multiplier les gens dans les bureaux, mais, au contraire, avoir de plus en plus d'agents sur le terrain. Cela a toujours été notre volonté.

Effectivement, on est très opposé à ce niveau-là. Les premières mesures au tout début du mandat de la Métropole ont été de recruter une centaine de catégories A supplémentaires. Cinq ans après, on le paie parce qu'on perd un peu en efficacité et on n'avait pas les financements. Cela veut dire que cinq ans après vous coupez les contractuels, vous arrêtez les travaux, vous augmentez les impôts, vous augmentez la dette. C'est toute la différence entre nos deux modes de gestion.

Enfin, un petit point sur les perfluorés. Vous nous dites que nous ne faisons pas assez, que vous ne savez pas trop ce que nous faisons. Ce n'est pas cohérent avec ce que nous a dit M. KOHLHAAS qui disait que les frais d'honoraires et d'avocats augmentent beaucoup. Bien sûr, on a même deux cabinets d'avocats qui s'occupent des perfluorés presque à plein temps.

Effectivement, à un moment ce n'est pas cohérent, soit on ne fait rien, soit on fait beaucoup et cela nous coûte parce qu'on doit être accompagné. On a un service dédié à cette question. On a deux

cabinets qui travaillent sur le sujet et on a encore le comité des maires qu'on a créé ici, qui va se réunir cette semaine pour avancer et sans doute aussi pour avancer sur la question des prélèvements sanguins de la population qui est un vrai sujet.

Contrairement à vous, je n'ai jamais essayé de dire qu'il y en a un qui ne fait pas le travail ou que ce n'était pas bien.

(Brouhaha dans la salle.)

Sur les perfluorés, sûrement pas.

Et c'est là toute la différence. C'est que même sur un problème de santé publique vous avez essayé ici de polémiquer.

La Métropole a proposé ces fameux prélèvements sanguins de la population pour contrôler le taux de perfluorés. Ce que vous nous proposez de faire, la Métropole a dit qu'elle le ferait. J'ai toujours soutenu la Métropole dans ce sens-là. Elle vient d'annoncer qu'elle ne le ferait plus parce qu'elle n'a plus les moyens de le faire. C'est cela aussi, Madame SÉCHAUD. C'est ce à quoi cela sert de bien gérer sur les premières années de mandat, cela permet d'aller au bout de ces idées.

Nous soutenions l'initiative de la Métropole. Nous regrettons qu'elle n'aille pas au bout pour des raisons financières, de financement qu'elle n'a pas. Nous travaillons, avec les autres communes, à pouvoir proposer cela et relativement rapidement avec un laboratoire spécialisé en la matière.

Je ne reviens pas sur votre proposition de prendre en charge les prélèvements sanguins de la population : 80 €/habitant, on serait plutôt vers un peu plus de 3 M€ pour cette simple mesure.

Dernier point, vous avez pris quelques exemples en disant qu'on ne dépensait pas pour des manifestations ou certains investissements qui étaient bons pour la commune, nos habitants. Là encore, c'est normal qu'on n'ait pas exactement les mêmes orientations, voire même pas du tout.

Je relève juste les trois exemples qui ont été les vôtres :

On finance une banderole. Effectivement, c'est totalement assumé, il n'y a aucune difficulté là-dessus. Sur le montant du budget total, vous voyez bien le financement d'une banderole, mais je comprends l'opposition qu'est la vôtre par rapport à cela.

Je comprends beaucoup moins que sur un budget de dizaines de millions d'euros vous ayez trois sujets :

Premier sujet, la Grande Rue à sens unique, on l'a compris, cela vous tient à cœur.

Deuxième sujet, les anciens combattants. Effectivement, le 19 mars nos anciens combats d'Oullins-Pierre-Bénite passent toute la journée à commémorer cette journée. Ils commencent très tôt le matin, ils prennent le car ici puis ils se rendent à Bron parce qu'il y a la commémoration départementale à Bron. Ensuite, ils arrivent à Oullins

pour la commémoration sur Oullins. Puis l'après-midi, ils se rendent à Pierre-Bénite en étant passés par Saint-Genis-Laval. C'est-à-dire qu'ils ont quatre commémorations pour ce 19 mars. Donc, on s'est dit qu'on allait leur permettre de se restaurer, ce jour-là, tous ensemble à la salle des fêtes du parc Chabrière. Et, vous, vous remettez cela en question. Franchement, vous aviez trois choses à sortir et notamment le fait de venir soutenir ceux qui font vivre encore le devoir de mémoire et qui sont d'anciens combattants de la guerre d'Algérie. Je trouve cela totalement indigne, Madame SÉCHAUD, permettez-moi de vous le dire.

Enfin, vous prenez comme troisième exemple une association qui a été mise à l'honneur dans un gymnase lors d'une journée festive pour un évènement privé mais dont les revenus étaient fléchés pour une association qui a pour but de sensibiliser le grand public au handicap. Si vos combats s'arrêtent à ce type d'action, croyez-moi, Madame SÉCHAUD, je ne trouve pas qu'on soit à la hauteur d'une élue municipale. Vous avez le droit d'avoir vos convictions en la matière, mais nous continuerons à œuvrer pour ces associations et également pour les associations d'anciens combattants.

Dernier point, Monsieur MANTELET, je n'ai pas bien compris vos références aux classes CHAM qui ne seraient dirigées que vers un seul public, un seul type de musique. On en reparlera.

En revanche, j'ai très bien compris que vous nous reprochiez de sursécuriser la ville. J'avoue que c'est un thème qu'il faudra que vous arriviez à nous expliquer ainsi qu'aux habitants, que depuis que nous sommes arrivés nous avons sursécurisé la ville.

Quant aux conseils de quartier, il nous tient tout particulièrement à cœur de maintenir ce lien, voire même d'accentuer ce lien avec nos habitants. Page 10 de la note, il est écrit en gros "150 000 € votés pour les conseils de quartier". Bien entendu, c'est ce pour quoi nous nous étions engagés, nous le tenons ce soir.

Voilà pour ces quelques points que je tenais à apporter en complément des propos de Clément DELORME que je remercie très sincèrement pour le travail effectué tout au long de l'année, en collaboration avec nos services.

Je mets aux voix ce budget.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 10 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

Pour ce qui est des indemnités, je vais vérifier. Il me semble qu'ici on connaît assez bien, pour en avoir parlé quelquefois, les indemnités des élus. On va regarder cela, mais, bien sûr, s'il faut retransmettre à nouveau le montant de ces indemnités, ce sera fait.

M. MANTELET.- Pages 45 et 48 du "Statut de l' élu", vous avez toutes les informations (*Propos inaudibles*).

M. LE MAIRE.- L'ensemble des indemnités de chaque élu.

Je ne sais pas si ce ne sont que les mandats ou s'il y a aussi les syndicats qui dépendent des mandats que l'on a, vous qui connaissez bien la loi, Monsieur MANTELET ?

M. MANTELET.- Toutes les indemnités, effectivement.

M. LE MAIRE.- Donc, même qui dépendraient d'un mandat, par exemple si on est président du SAGIRC, si on est vice-président du SYTRAL ? Non, cela, ce n'est pas dans les mandats, c'est encore autre chose ?

On va regarder. Vous nous direz parce que j'ai l'impression que vous connaissez bien le sujet.

M. MANTELET.- Je viens de vous le dire, vous ne m'avez pas écouté.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas compris. Vous avez dit oui, puis non, puis oui.

M. MANTELET.- C'est le tableau des indemnités versées par la commune dans lequel doivent apparaître les indemnités de tous les mandats. On l'a chaque année mais pas cette année et la non-présentation de ce tableau vous expose à une sanction. Il y a une jurisprudence.

Je voulais vous alerter. Vous voyez, je suis gentil.

M. LE MAIRE.- Mais je n'en doutais pas.

On sera très exhaustif, vous pouvez compter sur nous.

7 - Subvention 2025 au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Rapporteure : Mme DOMINGUEZ

Mme DOMINGUEZ.- Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Selon les dispositions réglementaires du Code de l'action sociale et des familles, le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

À ce titre, il dispose de sa personnalité juridique propre.

D'un point de vue financier, il dépend en grande partie du financement de la Commune qui lui verse une subvention d'équilibre chaque année.

Au vu du projet de budget 2025 du CCAS, le besoin du financement communal serait de 1 945 499 € dont 400 000 € ont déjà été versés conformément à la délibération du 18 février 2025.

Pour rappel, la subvention s'élevait en 2024 à 1 302 711 €. Le CCAS avait perçu un reliquat de financement de la CAF au titre de l'année

2023 pour la petite enfance (environ 534 817 €), ce qui a permis de diminuer la participation 2024 du budget communal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Christine CHALAND, Cédric BARBIERO, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Georges TRANCHARD, Marysa DOMINGUEZ, Éliane CHAPON, Josiane MARTIN, Claire BELLISSEN.

8 - Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2025

Rapporteur : M. DUCHAMP

M. DUCHAMP.- Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous.

Des acomptes ont déjà été versés à certaines associations conformément à la délibération n° 20241210_08 du 10 décembre 2024 relative au versement des acomptes 2025 de subventions aux associations et autres organismes.

Le tableau ci-après présente donc le montant total de la subvention et, le cas échéant, l'acompte déjà versé ainsi que le reste dû.

Chaque association recevra un courrier de notification suivant les modèles annexés à la présente délibération.

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants restant dus, soit 183 359 €.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2025 au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une intervention de M. GIRON.

M. GIRON.- Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues,
Mon intervention porte sur les délibérations 8 et 9. À travers ces deux délibérations, vous nous demandez d'approuver les montants des subventions versées aux associations de notre ville. Notre groupe, Le Temps d'Agir, soutient pleinement le travail essentiel de nos

associations qui font vivre la solidarité, la culture, le sport, l'environnement et bien d'autres dimensions du lien social dans notre commune.

Cependant, lors de la commission du 31 mars, nous avons soulevé plusieurs questions restées pour certaines sans réponse claire. Nous avons notamment demandé :

Quels sont les montants versés les années précédentes ?

Sur quelle base ces subventions sont-elles attribuées ?

Existe-t-il des critères formalisés et équitables ?

Pourquoi certaines associations proches en termes d'activité ou de public touché reçoivent-elles des montants très différents ?

Existe-t-il une instance de concertation ou un jury qui examine les dossiers ?

Pourquoi seules les associations de parents d'élèves de Pierre-Bénite perçoivent une subvention alors que celles d'Oullins ne sont pas concernées ?

Les éléments apportés depuis ont permis d'amener un début de compréhension mais ne suffisent pas à répondre pleinement à la demande de transparence que nous formulons ici.

Ce que nous avons compris, c'est que seules les associations ayant déjà bénéficié d'une subvention en 2024 ont été sollicitées pour renouveler leur demande. Elles doivent transmettre des documents administratifs, un formulaire CERFA précisant leurs projets ou leurs besoins de fonctionnement ainsi qu'une fiche de renseignement complémentaire pour les structures sportives.

Mais à ce stade, aucun critère d'attribution n'est formalisé et aucune procédure permettant aux associations de défendre un projet exceptionnel, par exemple, devant un jury n'existe. Ce flou dans les critères de sélection et ce manque de visibilité sont problématiques. Plusieurs associations nous ont fait part de leur incompréhension, voire de leur frustration. Certaines n'ont reçu aucun retour après dépôt de leur dossier alors même que l'enjeu peut être crucial. Je pense notamment aux structures qui conditionnent l'embauche d'un salarié à l'obtention de cette subvention.

Nous savons que l'arbitrage en matière de subvention est complexe. Il faut faire des choix et parfois dire non, mais pour que ces décisions soient comprises et acceptées elles doivent être transparentes, explicables et équitables.

Nous pensons que notre ville gagnerait à formaliser un cadre clair et partagé d'attribution des subventions qui tienne compte des priorités politiques fixées collectivement et qui permette aux associations ainsi qu'aux habitants de comprendre les décisions prises.

Nous croyons au rôle fondamental du tissu associatif et l'opacité ne rend service à personne pas même à celles et ceux qui portent ces arbitrages. C'est pourquoi nous voterons pour ces délibérations mais

en appelant à ce qu'un véritable travail soit engagé pour renforcer l'équité, la lisibilité et la transparence dans ce processus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Un certain nombre d'éléments vous ont été transmis. Il y a notamment tout le dossier qu'on demande aux associations de remplir avec un niveau de soutien toujours aussi important de la part de la collectivité.

Je suis beaucoup auprès des associations, notamment les week-ends, mais aussi la semaine. On essaie de participer aux conseils d'administration, aux assemblées générales. On va sur les manifestations proposées par l'ensemble des associations. Je n'ai jamais, je ne sais pas, les gens sont peut-être timides, de retour comme quoi il y aurait une opacité incroyable sur leurs demandes de subventions. Pas du tout, absolument pas. Et si vous participez comme nous, j'en suis certain, aux régulières assemblées générales de nos associations, ce sont plutôt des remerciements que l'on nous adresse en nous remerciant du soutien parce qu'il y a la subvention, mais il y a aussi la mise à disposition gratuite des locaux. Il y a aussi de temps en temps d'autres locaux mis à disposition pour organiser certaines manifestations qui permettent soit de rayonner, soit d'engranger davantage de revenus.

On n'a absolument pas ce type de retour pour les associations qui sont sur le territoire depuis de nombreuses années, qui n'ont jamais signifié le besoin d'avoir un financement. C'est toujours un peu étonnant de recevoir une demande mais on doit pouvoir en discuter pour avancer, pour demander pourquoi elles n'ont jamais eu besoin de subvention et tout à coup du jour au lendemain peut-être un besoin.

Vous nous dites que certaines associations vous auraient dit qu'elles ont fait une demande il y a longtemps et qu'elles n'ont toujours pas de retour. Mais, Monsieur GIRON, on ne va pas faire une demande de retour de subvention alors qu'on les vote en conseil municipal. On attend ce soir. C'est le principe démocratique. On vote cela entre nous, on le discute et si c'est voté on peut communiquer dessus. Bien sûr, on communiquera dès demain.

Je mets aux voix ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote :

- Tassadit BELLABAS pour Oullins Entr'aide,
- Claire BELLISSEN pour ASSEDA,
- Eliane CHAPON pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine,
- Alain DONJON pour Les amis de Pierre-Bénite,
- Thierry DUCHAMP pour l'Office municipal des Sports de Pierre-Bénite,
- Benjamin GIRON pour ASSEDA,

- Marcel GOLBERY pour l'Office municipal des Sports de Pierre-Bénite et l'Olympique Lyon Sud,
- Bertrand MANTELET pour ASSEDA,
- Josiane MARTIN pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine,
- Pierre-Marie MAUXION pour les Scouts et Guides de France,
- Levana MBOUNI pour Les amis de Pierre-Bénite,
- Christiane PLASSARD pour l'UAICF,
- Clotilde POUZERGUE pour Oullins Mali Aqua Viva,
- Philippe SOUCHON pour l'Office municipal des Sports de Pierre-Bénite.

9 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2025

Rapporteur : M. DUCHAMP

M. DUCHAMP.- Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous.

Des acomptes ont déjà été versés à certaines associations conformément à la délibération n° 20241210_08 du 10/12/2024 relative au versement des acomptes 2025 de subventions aux associations et autres organismes.

Vous trouverez le tableau qui suit.

La Commune d'Oullins-Pierre-Bénite utilisera le modèle type de convention annuelle annexé à la présente délibération. Pour certaines associations, ce modèle est complété en fonction des missions spécifiques exercées.

Par ailleurs, pour la MJC André VIAL, une convention pluriannuelle a déjà été signée en 2023. Cette convention, toujours en cours de validité, est jointe à la présente délibération pour information.

Enfin, il faut rappeler que deux conventions tripartites ont été signées entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et respectivement l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins (ACSO) et le centre social Graine de Vie, pour la période 2023 / 2025.

En outre, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite apporte un soutien complémentaire à deux associations via une subvention d'investissement comme précisé dans le tableau ci-dessous où on retrouve le Patronage Scolaire Laïque d'Oullins pour 20 000 € et l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins pour 5 000 €.

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément aux deux tableaux ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants restant dus, pour les subventions de fonctionnement, soit 1 169 584,80 €.

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants définis pour les subventions d'investissement, soit 25 000 €.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2025 au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur GIRON, est-ce que vous voulez de nouveau intervenir ou c'était pour les deux délibérations ?

M. GIRON.- J'avais indiqué dans mon intervention que c'était une intervention pour le prix de deux.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote :

- *Christian AMBARD pour Oullins Centre-Ville,*
- *Michel BAARSCH pour la MJC d'Oullins,*
- *Claire BELLISSEN pour l'ACSO,*
- *Sandrine BELMONT pour le Centre de santé Benoît Frachon,*
- *Marlène BONTEMPS pour la MJC d'Oullins,*
- *Eliane CHAPON pour le Centre social Graine de Vie,*
- *Patricia DAUVERGNE pour l'ACSO,*
- *Marysa DOMINGUEZ pour l'ACSO et la MJC André VIAL,*
- *Thierry DUCHAMP pour la MJC d'Oullins,*
- *Frédéric HYVERNAT pour la MJC d'Oullins,*
- *Maryse MICHAUD pour le Centre de santé Benoît Frachon,*
- *Jérôme MOROGE pour le Centre de santé Benoît Frachon,*
- *Jean-Luc PAYS pour le Centre de santé Benoît Frachon,*
- *Joëlle SÉCHAUD pour l'ACSO,*
- *Chantal TURCANO-DUROUSSET pour Oullins Centre-Ville.*

10 - Accompagnement financier des familles pour l'inscription de leurs enfants dans les associations - Coup d'Pouce Sport et Culture

Rapporteur : M. DUCHAMP

M. DUCHAMP.- Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite s'est engagée dans une démarche volontariste d'accompagner financièrement les familles de la Commune pour favoriser l'inscription d'un ou plusieurs enfants dans une structure associative locale, et de soutenir l'activité de ces associations.

Cette volonté s'est formalisée par la création du dispositif « Coup d'Pouce Sport et Culture » validé lors du Conseil municipal du 2 juillet 2024.

Pour la première édition de ce dispositif, ce sont 2 023 bénéficiaires inscrits dans 42 associations (culturelles, sportives et socio-éducatives) qui ont bénéficié de ce dispositif.

Le montant total financier de ce dispositif « Coup d'Pouce Sport et Culture » représente une somme de 121 290 €.

Il est attendu de poursuivre ce dispositif pour la saison 2025/2026 selon les mêmes modalités et critères d'intervention.

- Rappel des critères d'éligibilité :

⇒ Les enfants résidant à Oullins-Pierre-Bénite scolarisés en classe de moyenne section de maternelle jusqu'au collège (classe de 3^e) et/ou dans les « Maisons Familiales et Rurales » (MFR) sur la Ville ou sur une autre commune.

Cette aide forfaitaire, d'un montant de 60 € par enfant, est mise en œuvre pour favoriser une prise de licence ou une inscription dans une association ayant son siège social sur la Ville.

Il est souhaité de proposer cette délibération dès à présent, afin de suivre au plus près les périodes d'inscriptions et de réinscriptions des associations qui débutent, pour certaines à partir de juin 2025.

Le montant financier prévisionnel alloué pour le dispositif « Coup d'Pouce Sport et Culture » s'élève à 122 000 €.

APPROUVE la reconduction des modalités du dispositif « Coup d'Pouce Sport et Culture » en direction des familles afin de les accompagner financièrement pour une inscription dans une association.

PRÉCISE que les participations de la Commune seront imputées sur le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

Lors de la mise en place de ce dispositif, l'an dernier, l'explication qui nous avait été donnée était que les familles qui devaient être les principales bénéficiaires du Passeport Jeunesse n'en profitaient pas. Les raisons étaient que ces familles n'en avaient pas connaissance, ou

bien qu'elles ne souhaitent pas faire une démarche qui leur semblait fastidieuse, ou encore qu'elles ne voulaient pas exposer ainsi leur situation sociale.

Pour travailler avec des personnes qui sont en situation de précarité, j'ai souvent eu l'occasion de me rendre compte qu'effectivement beaucoup d'entre elles n'ont pas accès à toutes sortes d'aides auxquelles elles seraient éligibles, pour ces mêmes raisons. Ce qui mériterait d'ailleurs un débat plus vaste, par exemple sur l'accès universel aux biens communs comme l'eau (ce qui a été fait par la Métropole), l'énergie, les transports en commun (ce qui a été fait par une quarantaine de collectivités), et bien d'autres choses.

Cependant, un an après la mise en place du Coup d'Pouce, je regrette qu'une analyse statistique ne nous ait pas été présentée pour faire un bilan de son efficacité. C'est à dire pour vérifier que cette mesure de 60 € pour toutes et tous amène un plus large public à s'inscrire dans les nombreuses associations de notre commune. Apparemment, à part la communication classique faite par la ville, il n'y a rien eu de ciblé en direction des familles les plus précaires, par exemple. Et les seules données qui nous ont été fournies sont simplement quantitatives sans analyse sociologique. Pourtant, il aurait été nécessaire de faire un travail de proximité, de communication, de réseautage, de mobilisation, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs dont l'évaluation nous aurait été présentée lors de la commission municipale. J'ai bien peur que cette mesure se soit contentée de partir d'un simple constat, sans se donner d'ambition. C'est bien dommage.

Je voterai néanmoins, et avant tout par principe, pour cette délibération mais en demandant à ce qu'un travail plus ambitieux soit réalisé en direction des familles qui pourraient en être les principales bénéficiaires.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une intervention de M. MAUXION.

M. MAUXION.- Merci.

Tout d'abord, au nom du groupe Le Temps d'Agir, je tiens à saluer la reconduction du dispositif Coup d'Pouce Sport et Culture et souligner l'effort d'automatisation qui facilite l'accès aux associations pour ces familles. Ce soutien à la fois simple et structurant tant pour les enfants que pour le tissu associatif local est une avancée que nous tenons à saluer.

Néanmoins, je voudrais exprimer deux regrets qui seraient plutôt des souhaits d'amélioration.

Le premier serait une modulation sociale. Aujourd'hui, l'aide est forfaitaire et ne tient pas compte des moyens des familles. D'autres dispositifs municipaux comme les activités périscolaires, l'enseignement artistique utilisent le quotient familial, ce qui permet une plus grande équité. Il semblerait souhaitable que ce Coup d'Pouce

suive cette même logique solidaire sans perdre de lisibilité ni d'efficacité.

Second regret, il est dommage que la formation aux premiers secours n'ait profité qu'à 12 jeunes cette année. Je pense que c'est une excellente initiative et qu'on devrait aller plus loin. Cette question me tient particulièrement à cœur à titre professionnel mais aussi en tant que citoyen concerné par la sécurité de notre commune notamment face au risque PPRT qui couvre une grosse partie la commune ancienne de Pierre-Bénite. C'est pourquoi je propose que la municipalité développe une offre de formation au PSC1 directement dans les écoles élémentaires de notre commune, notamment auprès des élèves de CM2 qui ont l'âge requis pour passer ce diplôme. Peut-être qu'on arriverait à toucher un plus large échantillon d'enfants dans ce cadre-là.

M. LE MAIRE.- Merci.

Un simple mot pour vous dire à quel point nous sommes presque victimes de notre succès et tant mieux. 1 000 enfants supplémentaires ont bénéficié cette année du Coup d'Pouce. Nous sommes passés à plus de 2 000 enfants bénéficiaires. C'est une vraie réussite et surtout c'est d'autant plus une réussite que cette aide s'adresse à tout le monde. C'est vraiment l'aide pour le sport pour tous et cela nous tient particulièrement à cœur.

Nous en avons déjà parlé l'an dernier, Monsieur MAUXION, nous ne sommes pas d'accord avec vous et avec le fait de devoir moduler cette aide pour plusieurs raisons.

Déjà, c'est de se dire qu'il est toujours compliqué d'exclure des gens d'une aide ou de la diminuer et de faire en sorte que le voisin touche plus que moins. À un moment, cela veut dire que vous fixez une limite. Juste en dessous de cette limite vous y avez droit, juste au-dessus vous n'y avez pas droit. Vous savez très bien ce que cela peut susciter chez les gens, d'autant qu'avec ce modèle-là vous ne regardez que les revenus mais vous vous moquez de savoir si la personne qui est juste en dessous, qui n'y a pas droit, est endettée pour telle ou telle raison, d'ailleurs, et on ne veut pas le savoir. Que faites-vous ? Vous avez la personne qui n'est pas endettée qui est juste en dessous qui va avoir droit et l'autre au-dessus qui n'y aura pas droit.

Je pense que cette façon d'avoir regardé trop souvent l'aide sociale nous a conduits à fragmenter davantage la société et à augmenter le fossé entre les gens en se disant : "C'est toujours les mêmes. J'ai l'impression que je me lève, je travaille, je participe, je paie des impôts, je participe à la charge sociale de l'État, mais en revanche je n'ai droit à rien. Et il y en a d'autres, j'ai l'impression qu'ils ne participent pas mais ils auront toujours droit et davantage". Cela a fait beaucoup de mal, alors que souvent cela peut partir d'une très bonne intention, je le sais, mais cela a fait beaucoup de mal à la solidarité des gens les uns envers les autres.

Cela, c'est extrêmement important et c'est pour cela qu'avec ce Coup d'Pouce universel nous souhaitons avoir une offre justement lisible. C'est important parce que qui dit modulation, dit quotient, dit dossier fastidieux à rentrer, à traiter, et là on rentre dans cette spécialité française de la bureaucratie, de la technocratie comme on l'adore en disant qu'il va y avoir plusieurs niveaux selon les revenus, selon le nombre de parents, d'enfants à charge, puis on va vérifier cela, cela va nous permettre d'occuper à plein temps deux personnes. Après, Mme SÉCHAUD va nous dire que notre masse salariale est trop importante, qu'on va être obligé d'embaucher à tour de bras et les gens en face vont nous dire que c'est totalement illisible, que certains sont en difficulté et n'arrivent pas à comprendre nos documents. Ce sont typiquement deux façons de voir les choses diamétralement opposées.

Nous maintenons vraiment cette volonté de dire que c'est l'aide au sport pour tous qui s'adressera à tout le monde de la même façon.

En revanche, pour les plus modestes il y a une aide déjà de l'État. C'est le passeport pour le sport. C'est 50 € offerts à tous les enfants dont les parents bénéficient de l'aide à la rentrée. Cela touche un grand nombre de personnes. C'est 50 € cumulables. Donc, oui, déjà les plus modestes ont cette aide-là. En plus, vous le savez aussi, j'en suis certain, vous avez la CAF qui aide les plus modestes pour une activité culturelle, pour une activité sportive.

Bref, notre volonté est de s'adresser à tout le monde, de n'exclure personne et de rappeler que c'est cela aussi la justice sociale, c'est de refuser d'opposer les uns aux autres et, au contraire, d'englober tout le monde pour faire un intérêt commun.

Je vous propose de mettre aux voix ce Coup d'Pouce.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Régime indemnitaire de la filière police municipale – modification de l'attribution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

Rapporteur : M. PROTON

M. PROTON.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération très technique est un complément de la délibération du 10 décembre dernier que vous avez adoptée à l'unanimité. Elle concerne une modification substantielle de l'introduction de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement du régime indemnitaire de la police municipale, l'ISFE.

Il apparaît que cette rédaction ne laissait pas de marge de manœuvre à la collectivité pour rémunérer ses agents de police municipale, les montants versés étant arrêtés dans la délibération.

Pour cette raison, nous vous proposons de revoir la rédaction de cette partie relative de la part variable, les autres dispositions de la délibération du mois de décembre étant inchangées.

Pour information, cette nouvelle délibération a été approuvée à l'unanimité lors du CST du 27 mars dernier.

Je vous demande donc d'approuver la modification relative à la part variable du régime indemnitaire de la filière police municipale selon les modalités fixées dans cette délibération à compter du 1^{er} mai 2025, sachant que ces nouveaux crédits sont prévus au budget.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci.

À Oullins-Pierre-Bénite on aime nos policiers municipaux. Deux délibérations en quatre mois à leur sujet. La première pour leur attribuer une ISFE en définissant ses montants, la seconde pour introduire un complément de part variable annuelle à un montant laissé en suspens.

La délibération ne nous dit pas non plus si tous les policiers municipaux toucheront ce complément de part variable annuelle, quels critères ont été retenus pour le leur verser.

La police, qu'elle soit nationale ou municipale, assure un droit fondamental auprès de nos concitoyennes et concitoyens, à savoir la sécurité. Faut-il rappeler que la sécurité est un droit humain fondamental, qu'elle est essentielle à la dignité humaine et au fonctionnement harmonieux de la société ?

La sécurité, d'ailleurs, est identifiée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme un des quatre droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Il naît avec ces droits et nul ne peut les lui ôter. Il en découle que tout citoyen peut accéder à ce droit dans les mêmes conditions partout sur le territoire et que la police est gardienne de ce droit.

Comme pour tout corps de métier, les employeurs doivent offrir des salaires attractifs et une progression pour que leurs employés soient motivés à rester en poste. Il en va ainsi aussi des agents de police municipale. Or, le système de rémunération par prime, comme nous le constatons dans cette délibération, ne rend-il pas difficilement lisibles les rémunérations et ne peut-il pas décourager les agents ?

À la différence de la police nationale dont la mission première est de lutter contre la délinquance, contre le trafic de stupéfiants qui, rappelons-le aussi, impacte en priorité les quartiers populaires et les plus fragiles, la police municipale lutte contre les incivilités du quotidien et agit en proximité avec les habitants.

Lorsque l'on interroge les Oullinoises et les Oullinois ainsi que les Pierre-Bénitaines et les Pierre-Bénitains sur les marchés, dans la rue ou près de chez eux, le sentiment de sécurité ou celui d'insécurité ne

sont pas perçus de la même façon selon que les gens interrogés habitent en cœur de ville, dans les quartiers périphériques ou dans un quartier populaire en politique de la ville, quel que soit l'âge des personnes avec lesquelles nous discutons.

Toutes revendiquent, en revanche, à l'unisson, un besoin de proximité avec les agents de police municipale dans le dialogue, les échanges informels, les actions de prévention.

Il apparaît donc qu'au-delà d'une juste rémunération des agents de police municipale il faille identifier des parcours pédestres dans tous les quartiers (centre-ville, mais aussi périphériques comme quartiers prioritaires) à la rencontre des habitants et définir des régularités de parcours pour que cette proximité souhaitée puisse s'installer.

Et si cela n'est pas encore exigé, il conviendrait également d'introduire certaines formations. Je sais que les policiers municipaux en suivent concernant le port des armes qui leur ont été octroyées mais je veux parler de formations facilitant l'approche de tous les citoyens dans leur diversité, des formations sur la lutte contre le racisme, par exemple, sur la déontologie, sur l'éthique dans les pratiques policières, afin que toute personne, quelle que soit son origine ethnique, sa croyance, sa couleur de peau, son orientation sexuelle, soit abordée de la même façon. Je ne viens pas ici mettre en doute l'intégrité des agents de la police municipale, je souhaite seulement invoquer les conditions favorables pour que le lien de proximité puisse véritablement se tisser entre tous les agents de police et tous les habitants.

À ce sujet, pourquoi ne pas faire valoir que le suivi de formation par les agents soit un critère d'attribution d'une partie de la prime ?

Merci.

M. PROTON.- Madame SÉCHAUD, je voudrais vous répondre mais en revenant strictement sur le fond de cette délibération. Je ne vais pas évoquer la formation et tout le reste qui concerne la police municipale, ce serait trop long à évoquer ce soir.

Je regrette que vous ayez été absente la semaine dernière lors de la commission sur la sécurité à Pierre-Bénite car une question a été posée par M. MANTELET et j'ai répondu pour faire la synthèse de cette délibération qui était très technique. Mais je ne me lasse pas de faire le perroquet et je veux bien vous redire ce que j'ai dit la semaine dernière.

Nous avons voté en décembre la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire qui se substitue aux anciennes primes que percevaient les agents de la police municipale.

Cette indemnité est composée d'une part fixe versée mensuellement et d'une part variable versée pour partie mensuellement jusqu'à 50 % des plafonds prévus par les textes et pour partie annuellement.

Lors de cette délibération, nous avons inscrit les conditions restrictives de versement de la part variable annuelle en arrêtant des montants de rémunération.

Afin de nous accorder une marge de manœuvre plus importante, nous avons supprimé les montants de la délibération en adoptant une formulation plus générale.

Nous avons également rappelé que le 13^e mois des ex-Pierre-Bénitains n'était pas inclus dans l'ISFE puisqu'avantage acquis d'avant 1984.

Voilà pour la synthèse de cette délibération, Madame SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Je l'avais lue.

M. PROTON.- C'est difficile à comprendre.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces explications.

J'ai retenu qu'à Oullins-Pierre-Bénite on aime nos policiers municipaux. Cela peut être un slogan intéressant qu'on reprendra, Madame SÉCHAUD.

Sur la fin, *a priori*, il y aurait besoin de formations pour l'approche, l'éthique, la déontologie et contre le racisme.

J'ai compris que vous les aimiez bien mais je trouve un peu tendancieuses vos formations. Vous vous inquiétez qu'ils soient bien formés en matière d'éthique, de déontologie et de lutte contre le racisme.

En tout cas, vous pouvez être sûre que nos policiers non seulement bénéficient d'une formation extrêmement importante, n'est pas policier municipal qui veut, et évidemment que tout au long de leur carrière ils ont un nombre conséquent de formations imposées et même, sur la commune, ils arrivent à aller au-delà de ce qui est imposé.

Comme l'a très justement rappelé Louis PROTON, cette prime bénéficiera à l'ensemble du service.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 1 abstention (M. MANTELET).

19 - Convention SEGAPAL 2025

Rapporteure : Mme DAUVERGNE

Mme DAUVERGNE.- Chaque année, la direction de l'animation et de la jeunesse organise des chantiers jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances à destination des Oullinois et maintenant des Pierre-Bénitains également âgés de 16 à 17 ans, ce qui leur permet d'avoir une première approche du monde du travail en participant à des missions d'intérêt collectif.

Depuis plusieurs années, la Ville a créé un partenariat avec la SEGAPAL, qui est la société qui gère les espaces publics du parc

Miribel Jonage, ce qui permet aux jeunes d'avoir des missions d'entretien du parc.

Pour l'année 2025, ce sont trois sessions qui vont être organisées, qui accueillent chacune sept jeunes.

Les jeunes sont sélectionnés par le service jeunesse de la Ville, le service politique de la ville, mais aussi nos partenaires MJC, ACSO, centres sociaux puisque ce sont des jeunes qui sont ciblés, ce n'est pas n'importe quel jeune qui peut avoir accès à ces chantiers.

En contrepartie de ces missions, les jeunes reçoivent une gratification versée par la Ville avec une partie obligatoire réglementaire qui correspond à 15 € pour la gratification par jour et par jeune et 6 € pour le panier repas, gratification que nous avons, dès le début du mandat, décidé d'augmenter un peu en leur donnant un chèque vacances en fin de semaine d'une valeur de 30 €.

C'est payé par la Ville, mais dans le cadre de la SEGAPAL la SEGAPAL prend en charge la partie obligatoire, donc les 21 € par jour.

Bien sûr, pour que ces chantiers puissent avoir lieu, nous devons signer une convention avec notre partenaire SEGAPAL. C'est l'objet de la délibération aujourd'hui, d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour les chantiers jeunes 2025.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Mme BADR-VOVELLE.

Mme BADR-VOVELLE.- Merci, Monsieur le Maire,

Nous n'allons pas refaire la même intervention tous les ans, mais pour les mêmes raisons notre groupe, Le Temps d'Agir, s'abstiendra sur cette délibération.

Nous estimons que nos jeunes devraient être mieux gratifiés pour ces stages.

Je le répète encore une fois, certes, l'engagement citoyen et les premières expériences de participation dans la vie active sont formateurs et importants, seulement la gratification et la valorisation du travail aussi.

Merci.

Mme DAUVERGNE.- Chaque année nous avons, effectivement, la même intervention. Je rappelle bien que ce n'est pas un travail, ce n'est pas une rémunération d'un travail effectif.

Certes, quand ils entretiennent les espaces verts c'est un travail, mais ils ont aussi des ateliers de sensibilisation. Ils font cela quatre ou cinq heures dans la journée qui ne sont pas de l'ordre d'une mission de travail pleine, d'où cette gratification et non pas cette rémunération.

Chaque année, on n'est pas sur la même longueur d'onde. Toujours est-il que c'est bénéfique à nos jeunes, ils sont très heureux de

participer, d'avoir cette première approche et d'avoir cette petite gratification qui leur permet d'avoir un peu d'argent de poche pour leurs vacances et pour leurs activités diverses et variées.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 8 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE).

20 - Partenariat avec l'association Humatopie pour l'organisation de séjours enfance et jeunesse

Rapporteure : Mme DAUVERGNE

Mme DAUVERGNE.- Dans le cadre des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville propose une offre de séjours d'accueil de loisirs avec hébergement pendant les vacances.

Pour ce faire, elle fait appel à l'association Humatopie avec un partenariat.

Cette association a été choisie parce qu'elle est spécialisée dans l'organisation de séjours éducatifs et pédagogiques, du fait aussi de son expérience et de son savoir-faire. Nos animateurs de la Ville ne sont pas aujourd'hui en capacité d'offrir la qualité de service que peut offrir Humatopie à nos jeunes.

Cette année, en plus, l'association connaît très bien les lieux de séjour. Ils ont une expérience qui permet d'emmener nos jeunes et nos enfants puisque nous avons et les primaires et les adolescents qui bénéficient de ces séjours soit en France pour les plus petits, soit à l'étranger, ce qui fait bien souvent une première expérience à l'étranger pour les adolescents.

Pour ce faire, la Ville s'engage à :

- Mettre à disposition un animateur pour huit jeunes.
- Proposer l'accès aux séjours en priorité aux enfants et jeunes n'ayant jamais participé à un séjour organisé par la Ville et en veillant à la mixité. On fait très attention à ce que ce ne soit pas les mêmes qui chaque année bénéficient du séjour.
- Assurer l'encadrement et l'accompagnement du groupe lors des séjours.
- Mettre à disposition un minibus à raison d'un véhicule pour huit enfants.

En contrepartie, l'association s'engage à fournir à la Ville un projet éducatif et pédagogique et à mettre à disposition les équipes spécialisées, notamment le directeur du séjour.

Cette année, ce sont trois séjours pour les primaires qui vont être organisés, deux fois 16 enfants et une fois 8, soit 40 enfants qui partent pour les primaires en région Rhône-Alpes. Mais aussi trois séjours pour les collégiens, avec deux séjours de 16 enfants, un en

région Rhône-Alpes, un en Espagne sur la Costa Brava de 9 jours et un de 12 jours pour 8 collégiens pour un périple en Europe un peu plus grand : la Croatie, la Serbie.

On vous propose d'approuver les modalités de mise en place du partenariat et d'autoriser M. le Maire à signer deux conventions, une pour les primaires et une pour les collégiens.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Alors, que tout doute soit levé sur mon adhésion, celle du groupe que je représente, à l'organisation de séjours avec hébergement pour enfants et pour les jeunes de la commune. Trois séjours auxquels participent 40 enfants au total. Je suis, entendez-le, pleinement favorable à ce que les enfants et les jeunes puissent expérimenter la vie en collectivité dans un cadre de nature reposant et pratiquer des activités de loisirs dans le cadre d'un projet pédagogique, bénéficier des conditions nécessaires aussi pour s'épanouir pleinement.

J'approuve également les objectifs que se fixe la municipalité de viser l'égalité des chances en favorisant l'inscription aux séjours des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Mon intervention, comme celle que j'avais faite antérieurement, interroge le choix de l'association que vous avez sélectionnée, Monsieur le Maire, selon des critères très subjectifs, à mon sens, puisque vous m'aviez répondu lors de ma précédente intervention vous être appuyé sur une recommandation qui vous aurait été faite par quelqu'un de votre entourage et que vous m'aviez assuré que le sourire des enfants à leur retour de vacances était la meilleure preuve de réussite. Nous sommes loin de critères objectifs.

La faible alimentation du site Internet de l'association ne permet malheureusement pas de rassurer ni les parents qui vous confient leurs enfants ni les élus pour vous soutenir dans votre initiative. Il n'y a que trois lignes insignifiantes sur le site concernant les séjours, trois lignes sur la pédagogie, absolument rien si l'on clique sur les onglets "Épanouissement de l'individu" ou encore "Le vivre ensemble" ou encore "La connexion avec l'environnement". Et encore un texte énigmatique sur l'association avec l'onglet "Qui sommes-nous" que je me permets de vous lire : *"Votre structure, notre regard. Votre situation est unique. Si vous tendez bien l'oreille, vous entendrez que les murs, les meubles ou même vos jeux peuvent raconter une grande partie de votre histoire. Vous avez votre pratique, votre savoir-faire, vos connaissances qui s'expriment entre ces murs. C'est en analysant toutes ces caractéristiques qu'il est possible de comprendre la vie qui anime votre structure et enfin de vous proposer des outils adéquats. Par exemple, le jeu du Loup Garou peut, comme tout outil pédagogique, s'inscrire dans la vie de votre structure et le développement des enfants ou offrir un espace de conflit non sécurisé. L'enjeu de notre rencontre est de construire*

ensemble une pratique éducative adaptée à votre situation. La compréhension mutuelle des deux parties est en cela indispensable."

Ce choix de confier des enfants et des jeunes à telle association et pas une autre, sans qu'un appel à projet public ait été fait, est tout simplement arbitraire, voire inquiétant.

La délibération dont il est question détaille notamment tous les services que la Ville met à disposition de l'association pour le fonctionnement de ces séjours, à savoir les minibus, un véhicule pour 8 enfants, et les animateurs, un pour huit jeunes, assurer l'encadrement et l'accompagnement du groupe lors des séjours, ce qui est loin d'être banal. L'association, elle, limite son engagement à la mise à disposition d'un directeur par séjour.

Par ailleurs, il est étonnant encore que le projet éducatif et pédagogique de l'association, qui est le second de ces deux engagements, ne soit pas connu à ce jour où l'on nous demande d'approuver cette délibération.

Les précédents séjours, notamment ceux de février-mars 2024 font apparaître que la parité des participants est loin d'être atteinte : deux filles pour six garçons concernant les séjours enfants, trois filles et dix garçons pour les séjours jeunesse. Vous ne nous avez pas communiqué pour les séjours été la répartition filles/garçons. Impossible de savoir si vous avez réussi à assurer une mixité dans la participation des jeunes et des enfants car rien ne nous a été communiqué à ce sujet.

Quant au bilan des séjours, je citerai à titre d'exemple celui des camps d'été puis celui du séjour en Allemagne pour illustrer la faiblesse du projet éducatif et pédagogique de l'association et les inquiétudes légitimes que suscite le choix que vous avez fait de confier des enfants et des jeunes à cette association organisatrice de séjours.

« Bilan des camps d'été : Les séjours se sont bien déroulés avec un camping charmant et très accueillant, un grand espace pour installer le coin nuit, les tentes enfance et jeunesse ont bénéficié de leur propre espace bien distinct. Le gros point fort de ce camping était les jeux en libre accès : tables de ping-pong, terrain de pétanque, trampoline, city stade à proximité, piscine mais payante et des espaces communs propres. Les jeunes ont vite créé une cohésion de groupe entre eux malgré la différence de culture. Les deux activités phares (via ferrata, canyoning) ont été très appréciées. »

Quant au bilan du séjour en Allemagne : *« Très bon séjour dans l'ensemble. Les jeunes ont beaucoup apprécié les paysages allemands et la culture. »*

Mme DAUVERGNE.- Je vous remercie de ce bilan parce que c'est très positif.

Vous savez comme moi qu'on peut réfléchir, philosopher sur ce qu'on va proposer aux jeunes avec la pédagogie, etc. mais ce qui compte c'est la façon dont ils s'approprient le séjour et dont ils le vivent.

Effectivement, l'année dernière j'avais entendu vos propos, je ne connaissais pas cette association et cette année j'ai demandé à les rencontrer. J'ai trouvé que c'était très bien.

On pourra sur l'année prochaine, je pense que M. le Maire y est tout à fait favorable, essayer de trouver d'autres associations, d'autres organismes qui organisent ce genre de séjours pour leur demander des propositions.

L'inconvénient, je sais que cela existe, c'est que souvent ils vous proposent des séjours clés en main et c'est alors leur pédagogie à eux.

L'avantage avec cette association est qu'on peut coconstruire le séjour, leur apporter nos souhaits et discuter avec eux.

On réfléchit à ce que nos animateurs puissent, un jour, être en capacité d'organiser ce genre de séjours. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On préfère faire appel à des spécialistes et cette association en est un.

Sur la mixité, on aimerait qu'il y ait plus de jeunes filles qui participent. C'est ouvert à tout le monde. On n'a pas de critères de sélection hormis que c'est réservé prioritairement aux jeunes qui ne partent pas en vacances avec leurs parents. Mais c'est vrai que c'est peut-être un peu plus difficile de mobiliser les jeunes filles surtout chez les adolescents.

Si vous avez une recette miracle pour faire venir des jeunes filles sur ce genre de séjours, dites-le-nous, nous sommes preneurs.

M. LE MAIRE.- Merci. C'était très bien, très clair.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 8 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE), 2 votes contre (Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

21 - Convention pour l'établissement des forfaits communaux pour les élèves d'Oullins-Pierre-Bénite inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires privées Notre Dame du Bon Conseil et Fleury Marceau (année scolaire 2024-2025)

Rapporteure : Mme DAUVERGNE

Mme DAUVERGNE.- Le Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge par la collectivité dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Sur notre ville, deux établissements sont concernés : l'établissement Fleury Marceau et Notre Dame du Bon Conseil, qui accueillent nos jeunes élèves au sein de leur établissement.

C'est une convention qui fixe les modalités du financement et le financement est calculé avec des règles de calcul très précises. Ce

qui est reversé doit correspondre au coût d'un élève de maternelle ou d'élémentaire des élèves des écoles publiques de la Ville.

Ne sont concernés que les enfants à Oullins-Pierre-Bénite en âge d'être scolarisés à la date de la rentrée scolaire, c'est-à-dire les enfants qui avaient trois ans révolus à cette date.

La délibération précise que la Ville n'a pas obligation de contribuer au financement des enfants scolarisés dans une école privée en dehors d'Oullins-Pierre-Bénite.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la commune propose de retenir le coût par élève sur la base des forfaits suivants :

- Forfait maternelle : 1 146 €,
- Forfait élémentaire : 672,50 €.

Sur l'école Notre Dame du Bon Conseil, entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire, la subvention se monte à 229 117 € et sur l'école Fleury Marceau la subvention se monte à 228 650 €.

Il est à noter une forte augmentation due au fait que cette année des enfants de Pierre-Bénite sont pris en compte alors qu'auparavant les écoles privées accueillait les enfants de Pierre-Bénite mais comme ils n'étaient pas domiciliés à Oullins la Ville ne reversait rien.

Nous avons rencontré les OGEC des deux écoles privées. Suite à cette récente rencontre avec les associations je souhaiterais porter un amendement pour figer, à leur demande, pour trois ans le montant des participations municipales par élève, soit les 1 146 € par élève de maternelle et les 672,50 € par élève de primaire, afin de garantir une viabilité pour les deux parties. Cela reviendrait à signer une convention triennale pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Nous vous demandons d'approuver les forfaits et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et la convention tripartite.

M. LE MAIRE.- Merci, Patricia.

J'ai une demande d'intervention de M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci.

L'amendement que vous présentez en fin de délibération répond un peu à notre interrogation.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération non pas parce que nous remettons en cause le financement légal des écoles privées sous contrat selon un principe d'équité avec les élèves de l'école publique, mais nous trouvons, à l'instar sans doute d'autres personnes, que le mode de calcul pouvait avoir un effet pervers puisque si le nombre d'élèves diminue dans les classes de l'école publique le forfait augmente mécaniquement puisqu'il est divisé par le nombre d'élèves et, du coup, "favorise" l'école privée. Et l'effet inverse peut défavoriser l'école privée.

Il nous semblait plus intéressant d'avoir un mode de calcul qui permette de dire qu'on a une équité entre élèves qui n'est pas basée sur des fluctuations d'effectifs d'une année à l'autre dans une école ou dans l'autre.

Seulement, il faut qu'on se base sur une équité de départ de forfait par élève. On n'a aujourd'hui absolument pas les moyens d'imaginer que le forfait tel qu'il est présenté là tombe sur une année où les calculs étaient équitables. Donc, il est difficile pour nous de voter pour, en plus qu'il soit figé pour trois ans. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Nous sommes prêts à réfléchir à un forfait équitable pour l'ensemble des élèves des écoles privées sous contrat et publiques sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

Mme DAUVERGNE.- On avait déjà bien revu le calcul il y a deux ans de cela. On avait tout recalculé. Cela avait été un gros travail. Avec la fusion on ne peut qu'espérer que le chiffre soit réaliste, mais je crois qu'on l'a tellement bien affiné qu'on est proche de la vérité.

Et cette vision sur trois ans permet aussi, pour nous comme pour eux, de pouvoir s'engager sereinement sur le fonctionnement des écoles.

M. LE MAIRE.- Merci, Patricia, pour ces explications à cette demande.

Je n'ai pas totalement compris mais j'ai compris qu'il fallait qu'on travaille à une espèce de réorganisation et de réflexion sur comment est-ce qu'on pourrait être plus efficace encore pour être sûr que s'il y a une baisse d'un côté ou de l'autre on soit mieux. Cela ressemble un peu à une abstention, à un sujet qui déguise ce qu'il y a derrière tout cela. Je ne sais pas... En tout cas, je n'ai pas trouvé cela très clair.

N'est-ce pas Monsieur MOUCHIKHINE ? On ne sait pas. Vous êtes solidaire ? Parce que je me souviens qu'on avait discuté des écoles privées avant et vous n'étiez pas favorable à voter.

M. MOUCHIKHINE.- C'est gentil de m'interpeller, Monsieur le Maire, il se trouve que je n'ai absolument rien à vous dire sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Il me semblait bien.

Très bien. Donc, vous vous abstenez. Je mets quand même aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD), 1 vote contre (M. MANTELET).

Question orale sur la sécurisation des abords des écoles

M. LE MAIRE.- Nous avons une question orale de la part de Mme BADR-VOVELLE.

Mme BADR-VOVELLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Alors que nous attendons depuis février 2021 l'expérimentation de la piétonnisation des abords des écoles oullinoises votée à l'unanimité au Conseil municipal d'Oullins suite à un vœu de notre groupe, nous avons été surpris et l'avons exprimé dans notre tribune du mois de mars, de constater que la mairie n'assure pas ou plus la présence d'un agent de sécurité devant certaines écoles avec des passages piétons dangereux, comme l'école Jean Macé depuis le mois de septembre, l'école Ampère depuis quatre ans, l'école Marie Curie depuis des années.

Pour l'école Jean Macé, je précise que depuis le 10 mars un nouvel agent de sécurité assure le passage.

Ce problème de passages piétons devant les écoles vient s'ajouter à d'autres problèmes de sécurité remontés par les parents, non pris en compte par la mairie depuis des années alors qu'ils mettent nos enfants en danger.

Parmi ces problèmes, je cite :

- ☞ Des trottoirs trop étroits devant certains portails, exemple le portail élémentaire de l'école Jean Macé rue Charton avec un passage piétons très dangereux.
- ☞ Des voitures garées sur les trottoirs ou sur les passages piétons devant certaines écoles, exemple passage piétons rues Fleury, Diderot.
- ☞ Le non-respect de la limitation de vitesse et des traversées piétonnes devant certaines écoles, exemple l'école Marie Curie, l'école ampère ou l'école Jean Macé encore une fois au niveau de la rue Charton.

Nos questions sont les suivantes :

1/ Comment la mairie traite-t-elle ces problèmes ?

2/ Quels sont les projets concrets pour apaiser et sécuriser les abords des écoles et à quel horizon sont-ils prévus ?

Pour finir et pour information, 56 rues d'enfants ont été créées à Lyon depuis 2020, des rues piétonnes végétalisées, sécurisées, avec espaces ludiques et 16 500 enfants en bénéficient.

Merci et merci de me répondre d'une manière constructive et surtout respectueuse.

M. LE MAIRE.- Il me semble que ce sujet a déjà été évoqué. Les aménagements autour des écoles font partie de nos priorités. On pourrait citer plusieurs investissements importants réalisés ces dernières années sur Oullins-Pierre-Bénite, sur Oullins et sur Pierre-Bénite précédemment.

On pense à l'école de la Glacière. Les aménagements tout autour sont tout à fait remarquables.

On peut parler aussi de Paul Eluard et Pablo Picasso. Il y a eu un gros travail de végétalisation et de sécurisation des abords.

Vous parlez de Jean Macé. Déjà, on a toute une partie de Jean Macé qui n'est pas concernée et pour l'entrée côté rue Charton on a entrepris une discussion, ce n'était pas gagné au début, avec le corps enseignant, le directeur pour permettre aux parents et aux enfants de pouvoir rentrer à l'intérieur (cela fait comme un sas) et de ne pas attendre sur le trottoir à proximité de la rue.

Un certain nombre de projets ont abouti, d'autres sont à venir. Les discussions sont évidemment ouvertes. Vous avez parlé, et je vous en remercie, des efforts faits par la commune pour sécuriser les entrées avec du personnel municipal. Encore du personnel municipal me direz-vous. Malheureusement, on n'arrive pas toujours à trouver les profils qui correspondent à ces emplois qui sont sur des horaires compliqués, très découpés dans la journée. Des postes restent ouverts sur un certain nombre d'écoles et nous recherchons des personnes pour les écoles où il n'y aurait pas actuellement de monsieur ou de madame stop.

On a déjà un certain nombre de réalisations, me semble-t-il, extrêmement intéressantes. J'aurais pu citer aussi, bien entendu, l'école Jules Ferry dont vous n'avez pas parlé, avec sur la place Jordery la cohabitation qui se faisait un peu moins bien entre les véhicules, les enfants et les parents, qui n'est plus possible et la banalisation aux deux entrées avec un aménagement qui arrivera très bientôt. Nous avons bloqué cette partie de façon provisoire et ce sera fait de façon pérenne et aménagée sans évidemment, cher Christian, pénaliser le marché le samedi matin. Vous le voyez, la mairie est extrêmement active en la matière.

Vœu des élus de la majorité sur la mise en œuvre de la Zone à faibles émissions (ZFE)

M. LE MAIRE.- Dernier point à l'ordre du jour de ce long conseil municipal, ce vœu présenté dans la grande majorité des communes de la Métropole de Lyon et qui concerne la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions, dite ZFE.

Je vous en fais lecture :

« Les élus de la majorité rappellent leur attachement à l'instauration de la ZFE sur le territoire de la Métropole de Lyon. Dans le cadre de l'obligation légale, il s'agit d'engager un véritable tournant dans la politique des déplacements avec plusieurs objectifs dont : agir pour l'amélioration de la qualité de l'air, diminuer l'usage de l'autosolisme, réaménager les espaces publics pour favoriser les usagers et la sécurité de tous.

Aujourd'hui, les élus de la majorité constatent, comme une grande majorité d'habitants de la Métropole de Lyon que l'application de cette ZFE engendre des dysfonctionnements en matière d'aménagement du territoire, restreint particulièrement la liberté de circulation des ménages les plus modestes et des personnes en difficulté, et freine l'expérience de leur activité professionnelle.

En effet, si la tendance est à une baisse de l'usage de la voiture individuelle, toutes les études montrent qu'elle reste le mode le plus utilisé avec plus de 60 % des déplacements. Et celle-ci est d'autant plus indispensable pour les habitants situés loin des services et des usages (lieu de travail, écoles, offre de santé, commerces...) et pour qui l'offre de transports collectifs est absente ou peu développée. La ZFE doit donc remplir son rôle pour l'amélioration de la qualité de l'air, tout en tenant compte des réalités sociales et territoriales ainsi que les usages indispensables pour chacun.

S'agissant des conséquences sociales de la ZFE, les élus de la majorité regrettent que les impacts sur les habitants les plus modestes aient été sous-estimés. Il existe bien des dérogations temporaires pour les petits rouleurs, mais cela ne règle pas les difficultés des salariés modestes qui ont un besoin éminent de leur voiture quand ils n'ont pas la faculté de choisir une alternative crédible de transport collectif. L'achat d'un véhicule compatible avec les obligations légales n'est pas financièrement soutenable avec les seules aides financières de l'État et de la Métropole.

Par ailleurs, les élus de la majorité constatent que les habitants de la Commune n'ont pas eu les informations nécessaires pour appréhender cette nouvelle réglementation et que la communication sur les aides existantes et les moyens alloués à ces dernières pour le changement de véhicule n'a pas permis d'accompagner suffisamment les usagers concernés par la réglementation. En témoigne le bilan très faible des aides de la Métropole de 512 particuliers seulement.

Aussi, les élus de la majorité demandent à la Métropole de mettre en œuvre les mesures suivantes :

► Demander à l'État d'étudier la faisabilité juridique d'un moratoire sur l'application de l'interdiction du Crit'Air 3.

► Renoncer, pour l'heure, à appliquer l'interdiction de la Zone à faibles émissions aux véhicules crit'air 2 sur le territoire de la Métropole de Lyon.

► Créer des régimes d'exception permanents pour les agents en charge de la sécurité publique et civile, les forces de l'ordre et les professionnels de santé.

► Définir des modalités modulées d'application de la ZFE : levée de la mesure pendant les week-ends et jours fériés ainsi que les heures de nuit, afin de laisser libres les activités commerciales, culturelles et sportives. »

Voilà pour le vœu. Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce sujet ?

Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de parler du fond du vœu, je m'attends au pire de votre réaction après ce que nous avons vécu ce soir dans ce conseil municipal,

j'insiste en tout respect sur le fait que transformer la parole des élus qui la prennent pour s'exprimer parfois avec plus ou moins de facilité, retravailler leurs propos, en oublier une partie, ce qu'on appelle le mensonge par omission et exprimer le mépris tel que vous l'avez exprimé, pour mes camarades j'entends, est incompatible avec les valeurs de la République et de la démocratie.

Je pense qu'effectivement nous avons des points de vue différents et parfois des points de vue différents à exprimer. Nous l'avons fait sur un certain nombre de rapports et depuis de nombreux mois, même depuis de nombreuses années au Conseil municipal d'Oullins avant le 1^{er} janvier 2024.

Cela ne grandit personne, et pas vous en particulier, de faire ce que vous avez fait tout à l'heure pour mes collègues.

Je vais essayer de vous répondre sur le vœu lui-même en attendant le pire de votre réponse derrière.

C'est un vœu qui me semble plutôt intéressant sur le fond en termes des choses qu'il exprime. En revanche, il me semble qu'il est nécessaire de corriger quelques inexactitudes.

D'abord, vous parlez de la liberté de circulation des plus modestes. Quand on parle de liberté de circulation on ne parle pas de liberté (en tout cas dans les textes de loi) de circulation en voiture, bien évidemment, mais de liberté de circulation tous modes.

Aujourd'hui, ce qui "gêne" la liberté de circulation des plus modestes c'est plutôt l'absence de voiture. Un tiers des foyers de la Métropole a zéro voiture, quelques-uns par choix, une majorité parce qu'avoir une voiture coûte beaucoup trop cher et même dans ceux qui ont une voiture au moins par foyer, beaucoup de foyers n'ont qu'une voiture, ce qui limite la liberté de circulation de toutes les autres personnes du foyer. Le coût de l'utilisation de la voiture pour les foyers les plus modestes est aujourd'hui le frein principal à la liberté de mobilité.

Deuxièmement, contrairement à ce que vous dites, qui vaut pour la France sans doute puisqu'effectivement la situation dans la Creuse et dans la Corrèze n'est pas la même que celle dans la métropole de Lyon, y compris sur les critères que vous exprimez dans ce vœu, la voiture n'est plus et depuis très longtemps dans la métropole de Lyon le mode de déplacement le plus utilisé puisque l'on a aujourd'hui une part modale inférieure à 40 % des déplacements sur la métropole de Lyon qui se font en voiture et cette évolution est progressive depuis plus de 20 ans, elle n'est pas liée à la ZFE mais à l'évolution du cadre de vie dans la métropole et des alternatives qui existent. Et la ZFE s'applique bien dans le cœur de la métropole, même pas dans toute la métropole et sûrement pas en zone rurale où, bien sûr, la voiture est souvent nécessaire.

Sur les conséquences sociales, vous avez raison sur la défaillance de l'État en la matière et les moyens bien moindres dont dispose la Métropole pour accompagner cette ZFE.

Je rappelle que la ZFE est une loi votée par le Parlement sur proposition du Gouvernement en 2019 d'abord, incluant une quinzaine de métropoles, si mes souvenirs sont bons, puis en 2021 en l'élargissant à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, puis avec une décision de 2023 du gouvernement de rétropédaler sur tous les territoires sauf deux : la métropole de Paris et la métropole de Lyon où la ZFE est obligatoire par la loi avec le calendrier tel que nous l'avons appliqué.

Depuis 2020, la Métropole de Lyon essaie d'accompagner cette mise en place de la ZFE avec ses propres moyens. Mais il est clair que les moyens de la Métropole ne sont pas ceux de l'État.

Oui, la Métropole a mis en place des dérogations dont certaines ont d'ailleurs été reprises par d'autres et souvent citées en exemple. Vous la citez même quelque part dans la dérogation "petit rouleur".

Oui, nous avons complété les aides de l'État sur l'acquisition de véhicules moins polluants mais pas avec les mêmes moyens. L'État mettait jusqu'à 6 000 € pour les plus pauvres pour acquérir un véhicule moins polluant, la Métropole complétait de 3 000 €. Mais le Gouvernement BARNIER a décidé juste avant de chuter de supprimer l'aide de l'État à la transition des véhicules polluants. Donc, il ne reste plus que l'aide de la Métropole et là-dessus vous avez complètement raison, les moyens ne sont pas à la hauteur et la Métropole n'aura jamais les moyens de l'État pour accompagner les habitants des ZFE ou qui sont intéressés par les ZFE dans cette transition écologique.

En termes de communication, vous avez totalement raison de pointer que beaucoup de nos concitoyens soit ne savent pas encore, soit ont mis très longtemps à savoir ce qu'était la ZFE et ne connaissent encore pas toutes les dérogations auxquelles ils ont droit.

Là aussi, l'État a complètement flanché en termes de communication. Il a même refusé de communiquer. Les campagnes financées soi-disant sur la ZFE par l'ADEME n'utilisaient même pas le mot ZFE, donc c'était difficile pour le citoyen de comprendre. Et quand, à la demande unanime de tous les groupes politiques de la Métropole, nous avons demandé à l'État de pouvoir communiquer directement par courrier aux propriétaires des véhicules concernés, l'État nous l'a refusé. Il nous a autorisés, en revanche, à louer le fichier que lui-même vend à des entreprises privées des immatriculations pour pouvoir essayer de leur communiquer derrière, avec un fichier qui était très peu à jour puisque l'on a eu plus de 50 % de retours "N'habite pas à l'adresse indiquée".

Don, oui, effectivement, je pense que votre vœu, tout en ayant quelques inexactitudes, exprime des choses fortes.

Dans vos demandes, je veux vous dire quand même qu'il y a 350 ZFE en Europe, qu'en France il n'en reste plus que deux en projet et en situation d'être obligatoires et que nous serions, pour des raisons que j'ai du mal à comprendre, dans l'impossibilité de les mettre en œuvre.

Oui, je pense que nous pouvons les mettre en œuvre, il faut simplement transformer l'accompagnement des gens pour y arriver.

Quand vous parlez d'interrompre pour l'heure l'application du Crit'Air 2, cette application du Crit'Air 2 n'existe pas, c'est une prévision en 2028 et, là aussi, le Président de la Métropole, après qu'on ait fait des études montrant qu'il fallait interdire le Crit'Air 2 pour atteindre les objectifs de l'État sur la métropole de Lyon, au vu de l'accélération de l'amélioration de la qualité de l'air liée essentiellement à la diminution des déplacements en voiture, a annoncé déjà il y a quelques mois dans la presse que cette application des Crit'Air 2 n'était pas un totem et que si elle n'était pas nécessaire au vu de la trajectoire, on pourrait l'annuler.

Et puis, vous demandez beaucoup de régimes d'exception. J'ai vraiment envie de dire que quand on met en place une règle dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air, comme vous le répétez d'ailleurs à l'introduction de ce vœu, qui est un enjeu non pas pour les quelques milliers de morts prématurées qu'on a liées à la pollution, mais les dizaines de milliers d'enfants et de personnes âgées qui souffrent de cette pollution chaque année, dans de nombreuses maladies, tous les médecins vous le diront, si on fait des régimes dérogatoires pour quasiment tout le monde, on annule l'effet de la ZFE.

Nous aurions voté un vœu demandant à l'État d'accompagner de manière plus importante et plus forte les habitants concernés par la ZFE et un certain nombre de ces habitants ont besoin d'être concernés. En faire un vœu pour annuler les effets, nous voterons contre, bien évidemment.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Quelques mots pour vous dire que je comprends que vous votiez contre le vœu. Je n'ai pas tellement compris si vous étiez pour ou contre annuler le Crit'Air 2. J'ai plutôt compris que vous vouliez demander à l'État d'accompagner tout cela.

Comme nos collègues des communes voisines, comme de nombreuses associations, comme de nombreux professionnels de santé mais pas seulement, nous trouvons que si nous devons tous travailler à faire en sorte que l'air soit toujours plus respirable chez nous, la loi n'a pas mesuré les conséquences de ce qui est proposé ici.

Nous avons créé une ZFE, une zone à forte exclusion, sur nos territoires et en particulier sur la métropole.

Là où je ne vous rejoins pas, Monsieur KOHLHAAS, c'est que vous nous dites que c'est la loi, c'est comme cela, on suit. On sait que sur la métropole de Lyon, comme d'ailleurs à Grenoble, on essaie d'être plus royaliste que le roi, d'aller plus loin que les autres.

M. KOHLHAAS.- Encore un mensonge ! C'est insupportable de mentir.

M. LE MAIRE.- Contrairement à la Ville de Paris, il y a plus de 5 000 verbalisations déjà sur la métropole de Lyon pour des voitures qui ont enfreint la ZFE. Vous avez des villes qui ont compris, bien avant la Métropole, qu'il y avait une grande difficulté pour les plus modestes notamment à respecter cette ZFE.

Donc, oui, la Métropole de Lyon est allée plus loin que les autres en disant : "Nous, on va verbaliser tout de suite." Plus de 5 000 verbalisations déjà sur notre territoire.

À Paris, le week-end on a réussi à trouver des plages horaires où on n'était pas concerné, hors des heures de pointe également. La Métropole de Lyon a refusé tout cela. Cela, nous le regrettons. Pourquoi toujours sur ces sujets aller à marche forcée alors que l'on voit bien les grandes difficultés que tout cela représente ?

J'entends, comme vous, tout le monde n'a plus besoin de sa voiture. Sur Oullins-Pierre-Bénite le nombre de véhicules concernés par les Crit'Air 3, 4, 5 représente un tiers des véhicules. C'est 4 833 véhicules qui sont concernés pour notre seule ville. Ce sont les chiffres officiels que nous tenons de l'État, Monsieur KOHLHAAS.

C'est trop facile de dire : "Je n'ai pas besoin de ma voiture, de toute façon je travaille en centre-ville, je prends le métro, voire même je télétravaille la plupart du temps. Je n'ai pas besoin de voiture ou alors très peu."

Bref, tout cela, c'est une transition écologique qui est un luxe réservé à quelques-uns.

Interdire sans accompagner, c'est se donner bonne conscience à moindre coût en disant que notre écologie, la vraie écologie cela va être de bannir le plus grand nombre de vignettes Crit'Air.

Ce n'est pas notre vision des choses. Nous voulons, bien au contraire, ne pas opposer les uns aux autres, ceux qui peuvent respecter ce type de mesure, ceux qui peuvent se dire qu'ils sont en capacité, comme vous l'avez dit, avec une aide de 6 000 € d'acheter une voiture familiale à 40 ou 45 000 €, nous ne voulons pas opposer ceux qui peuvent respecter cela et la grande majorité des gens qu'on exclut de cette zone, en tout cas d'une large zone et de l'hyper centre-ville.

Pour terminer, parce que cette question est totalement transpartisane, Monsieur KOHLHAAS, dans votre majorité, nombreux sont celles et ceux qui rejoignent exactement les mêmes positions qui sont les nôtres. Je ne reviendrai pas sur votre collègue maire de Vénissieux, Mme PICARD, mais vous voyez bien quand vous circulez dans les rues de notre ville, notre ville est placardée d'affiches qui appellent à une grande réunion publique à Villeurbanne avec un seul message à l'ordre du jour, c'est contre la ZFE. Et cette réunion publique est organisée par M. AMARD et le parti de la France Insoumise qui, me semble-t-il, fait partie de vos associés politiques.

Vous le voyez, cette position repose uniquement sur ce que nous vivons au quotidien et elle est totalement transpartisane. Nous

sommes très nombreux à la rejoindre, en tout cas ici sur la métropole de Lyon.

Je mets aux voix ce vœu.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,
9 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-
VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M.
MAUXION, M. MOUCHIKHINE, Mme SÉCHAUD).**

Ne prend pas part au vote : M. MANTELET.

C'était le dernier point à l'ordre du jour. Le prochain Conseil municipal est le mardi 1^{er} juillet 2025.

La séance est levée à 22 heures 19.

Procès-verbal envoyé aux élus le 12/06/2025

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 01/07/2025

Procès-verbal mis en ligne le ...04.../...07.../2025

Monsieur Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Madame Éliane CHAPON

